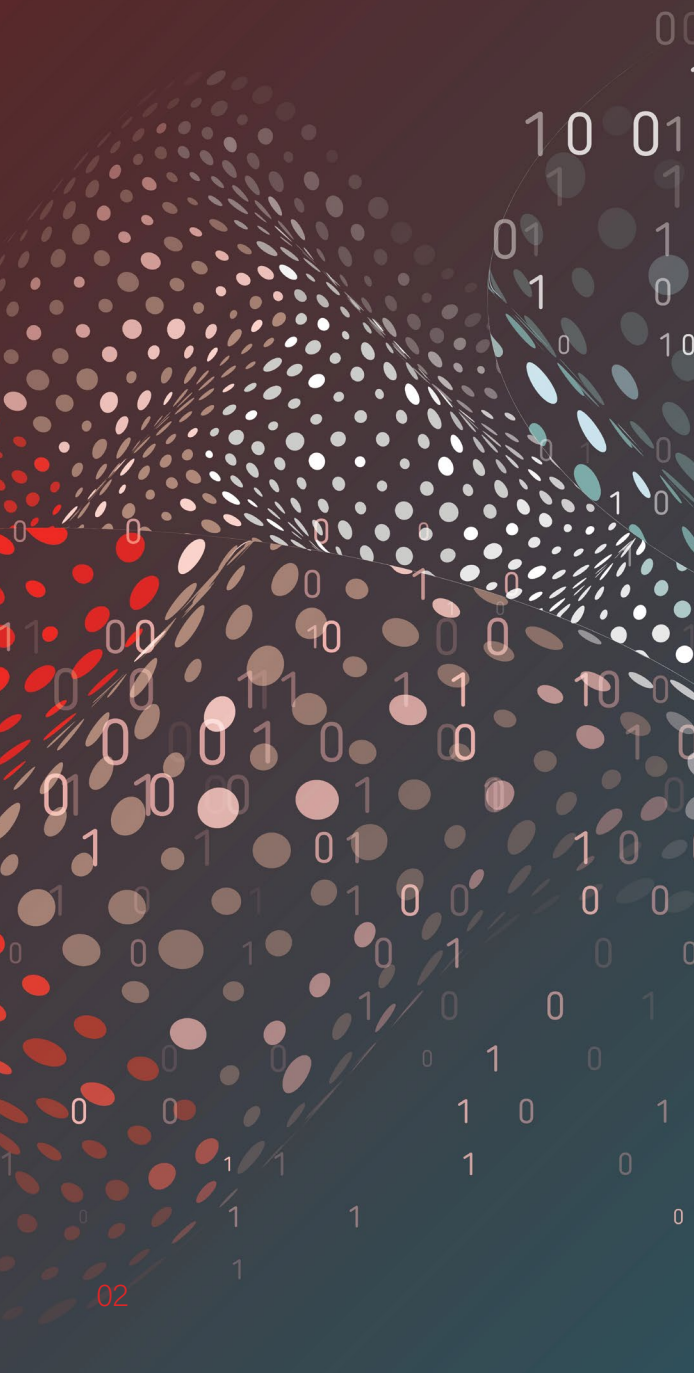
NORTON ROSE FULBRIGHT

20e ANNIVERSAIRE

Sondage annuel sur les tendances en litiges

POINTS DE VUE DES CONSEILLER·ÈRES JURIDIQUES D'ENTREPRISE





03 **Avant-propos**

04 **Sommaire**

06 **Statistiques clés**

07 **Principales tendances**

11 **Principaux types de différends**

- 11 Cybersécurité et confidentialité des données
- 13 Emploi et travail
- 15 Propriété intellectuelle
- 17 Environnement, responsabilité sociale et gouvernance

19 **Réglementation et enquêtes**

23 **Actions collectives**

26 **Différences au Canada**

29 **Degré de préparation et outils**

36 **Conclusion**

37 **Méthodologie et données démographiques**

38 **Principales tendances au cours des années**

Avant-propos

Au cours des deux dernières décennies, le secteur des litiges a connu de profonds changements attribuables aux avancées technologiques et aux bouleversements culturels. De la numérisation des flux de travail juridiques à la montée des préoccupations en matière de cybersécurité et de confidentialité des données, ces transformations ont remodelé les activités quotidiennes des conseiller·ères juridiques d'entreprise et le milieu des affaires en général. Alors que nous présentons la 20e édition de notre sondage annuel sur les tendances en litiges, nous réfléchissons à ces développements et à leurs répercussions pour l'avenir.

La transformation numérique a considérablement modifié le quotidien des avocat·es plaidant·es. Les piles de boîtes de dossiers remplies de documents de communication préalable ont cédé la place à des fichiers électroniques stockés dans des bases de données en ligne, qui ont eux-mêmes évolué pour intégrer d'abord des recherches par mots clés simples et maintenant des outils d'intelligence artificielle de pointe. L'utilisation répandue des téléphones intelligents et des vidéoconférences a simplifié le travail juridique, facilitant la communication avec des parties partout dans le monde à toute heure de la journée, qu'il s'agisse de séances de stratégie ou d'audiences judiciaires.

Les transformations culturelles ont également créé un contexte différent pour les litiges. La quantité d'information que les avocat·es plaidant·es doivent absorber et traiter a explosé, tout comme les pressions pour réagir immédiatement aux faits nouveaux. De nombreux·ses conseiller·ères juridiques d'entreprise estiment que les poursuites intentées contre leur organisation deviennent de plus en plus extrêmes et sensationnalistes – un fait qui ressort clairement du sondage de cette année – alors que les jurys sceptiques sont devenus une source courante de préoccupation.

Les dossiers ont également évolué au cours des deux dernières décennies. Alors que les questions d'emploi et de travail et les litiges contractuels restent des constantes, nos deux décennies de recherche démontrent l'émergence plus récente des réclamations relatives à la cybersécurité et à la confidentialité des données – qui figurent dorénavant parmi les trois préoccupations les plus répandues en matière de litiges pour les organisations. Norton Rose Fulbright a également prédit très tôt le fait que les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) occuperaient une place prépondérante en litiges et seraient polarisantes sur le plan politique.

Parallèlement, les coûts et les budgets des litiges ont augmenté au cours des 20 dernières années. Bon nombre de conseiller·ères juridiques d'entreprise estiment qu'on s'attend à ce qu'ils et elles en fassent plus avec moins, ce qui les amène à chercher des solutions novatrices qui vont au-delà des modes alternatifs de fixation des taux standards et de l'internalisation et de l'impartition perpétuelles du travail juridique.

Depuis 20 ans, nous suivons ces changements, à la fois subtils et sismiques, et proposons des repères quantitatifs et des analyses qualitatives pour aider les conseiller·ères juridiques d'entreprise à se préparer à ce qui s'en vient. Pour l'avenir, nous espérons que ces perspectives continueront de se révéler utiles pendant encore plusieurs années.

Sommaire

Les conseiller·ères juridiques d'entreprise ont été confronté·es à un environnement difficile en litiges en 2024 – et plusieurs s'attendent à des défis encore plus importants en 2025, qu'il s'agisse de la ténacité des conseiller·ères juridiques des demandeur·ses, de l'intensification de la surveillance réglementaire ou de la difficulté croissante à résoudre les différends avant le procès. Les résultats de l'élection présidentielle américaine rendent encore plus complexes les perspectives en matière de litiges pour l'année à venir, en modifiant potentiellement les priorités et les domaines d'intérêt en litiges.

Près de la moitié des conseiller·ères juridiques d'entreprise s'attendent à ce que le nombre de poursuites (48 %) et d'enquêtes réglementaires (46 %) ayant une incidence sur leur organisation augmente au cours de l'année à venir, y compris à une hausse des litiges, les demandeur·ses cherchant à limiter le pouvoir des autorités de réglementation dans un contexte « post-Chevron ». L'administration Trump pourrait proposer des priorités réglementaires très différentes qui pourraient alléger les fardeaux dans des domaines comme le droit antitrust tout en alimentant de nouvelles poursuites judiciaires à l'égard des initiatives ESG, des cadres de protection des consommateurs et d'autres questions.

Toutefois, un plus grand nombre de conseiller·ères juridiques d'entreprise se sentent tout à fait prêt·es à relever les défis qui se profilent à l'horizon comparativement à l'an dernier, grâce à des équipes juridiques solides, à une gestion proactive des risques et à l'adoption croissante d'outils d'intelligence artificielle (IA) pour repérer les risques. Les services juridiques appuient également l'utilisation de l'IA générative par les conseiller·ères juridiques externes, reconnaissant son potentiel de rentabilité, de gain de temps, d'évolutivité et d'amélioration de la précision pour les aider à gérer les demandes croissantes de faire plus avec moins.

Il s'agit seulement de quelques-unes des principales conclusions tirées du sondage annuel sur les tendances en litiges 2025 de Norton Rose Fulbright, qui présente les expériences et les perspectives de professionnel·les du droit au sein d'organisations de toutes tailles. Depuis 20 ans, nous suivons et repérons les principaux changements et tendances en matière de litiges, allant des catégories de différends émergentes aux développements phares en technologie juridique.

En septembre 2024, nous avons sondé l'opinion de plus de 400 responsables des affaires juridiques et des litiges en entreprise aux États-Unis et au Canada, ces personnes provenant d'un vaste éventail de secteurs comme les services financiers, la technologie, le commerce de détail, les soins de santé, l'immobilier et la construction, l'énergie, la logistique et le transport, les marchés grand public ainsi que les aliments et boissons. En outre, nous avons mené des entretiens approfondis avec des conseiller·ères juridiques d'entreprise afin de recueillir des perspectives uniques sur leurs préoccupations, leurs approches et leurs prévisions pour 2025.

Dans le texte qui suit, nous examinons comment les conseiller·ères juridiques d'entreprise réagissent à ce paysage changeant en matière de litiges et se préparent à ce qui s'en vient, grâce à une analyse éclairée et opportune de la part d'avocat·es de Norton Rose Fulbright.

> ***« Après deux décennies de recherche sur les différends en entreprise, notre tout dernier rapport met en lumière les défis changeants auxquels font face les professionnel·les du droit. De la montée des " verdicts nucléaires " à l'utilisation généralisée de l'IA par les services juridiques, ces développements soulignent l'importance d'une planification stratégique des litiges. »***
>
> **Steven Jansma**
> Chef, Litiges et différends, États-Unis

Conclusions – points saillants

Les procédures réglementaires ont augmenté de manière significative en 2024.

Le nombre médian de procédures réglementaires intentées contre des organisations a doublé par rapport à l'an dernier, et sept personnes sondées sur dix ont indiqué avoir participé à au moins une procédure réglementaire en 2024. Avec la révocation de la doctrine Chevron, 73 % des personnes sondées soumises à la réglementation américaine s'attendent à une plus grande incertitude dans les secteurs réglementés. Dans l'ensemble, 32 % des personnes sondées s'attendent à une exposition accrue aux procédures et aux enquêtes réglementaires au cours de l'année à venir, bien que les zones d'exposition puissent changer sous l'administration Trump.

Des litiges à enjeux élevés et des demandeur·ses tenaces ont une incidence sur le règlement avant procès.

Huit personnes sondées sur dix se sont déclarées de plus en plus préoccupées par l'importance croissante des « verdicts nucléaires », c'est-à-dire des montants élevés inattendus accordés par les jurys, au cours des 12 derniers mois, ce qui accroît l'importance des règlements avant procès. Toutefois, 82 % des personnes sondées ont indiqué qu'il était devenu plus difficile de parvenir à un règlement en raison de facteurs tels que l'augmentation des frais juridiques, les changements réglementaires et les demandes de règlement élevées.

Le secteur juridique entre dans l'ère de l'IA générative – avec quelques réserves.

Près des trois quarts des personnes sondées sont en faveur du recours à l'IA générative par les conseiller·ères juridiques externes pour soutenir leurs dossiers de litiges, mais plus de la moitié disent qu'il a été difficile de gérer le risque juridique connexe. Si des personnes sondées estiment qu'il existe un potentiel de rentabilité et de gain de temps, d'autres doutent que les avantages l'emportent sur les risques bien réels.

Les conseiller·ères juridiques d'entreprise sont plus confiant·es dans leur préparation aux litiges, même si ils et elles prévoient davantage de poursuites en 2025.

La proportion des personnes sondées qui disent avoir une excellente préparation en vue d'éventuels litiges au cours des 12 prochains mois a grimpé à 43 %, comparativement à seulement 29 % l'an dernier. Ce sentiment est probablement attribuable à la hausse des budgets consacrés aux litiges, à l'accroissement des équipes internes et à l'augmentation du nombre de contrats conclus, entre autres. Toutefois, parallèlement, seulement 14 % prévoient que le nombre de poursuites diminuera en 2025 – ce qui met en évidence la nécessité d'une planification stratégique en matière de litiges.

Les principaux domaines de litiges en 2024 resteront probablement une préoccupation pour les organisations en 2025.

L'emploi et le travail ainsi que la cybersécurité, la protection des données et la confidentialité des données demeurent les deux types de litiges les plus courants en 2024, ce qui prolonge les tendances par rapport à l'année précédente et demeure le principal sujet de préoccupation pour 2025. Pourtant, l'an dernier, la part des personnes sondées ayant connu des litiges bancaires et financiers a augmenté de façon notable, doublant pour atteindre une personne sondée sur cinq; encore plus (23 %) ont connu des poursuites en matière de droit antitrust, de commerce et de concurrence.

La fréquence des actions collectives reste constante, mais de nouveaux points chauds apparaissent.

Près d'un quart (24 %) des personnes sondées ont signalé des actions collectives au cours des 12 derniers mois, les domaines les plus fréquents étant l'emploi et le travail, la protection du consommateur et la cybersécurité, la protection des données et la confidentialité des données. Signalant une tendance continue, ces domaines constituent également les principales préoccupations en matière d'actions collectives pour 2025, comme en 2024. Les réclamations en responsabilité civile délictuelle liées aux facteurs ESG et à l'environnement et aux produits toxiques ont également connu un regain d'activité, touchant 15 % et 21 % des personnes qui ont connu des actions collectives l'an dernier, respectivement.

Statistiques clés



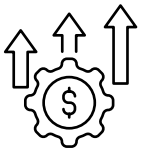
4,3 M$ US : Les dépenses moyennes en litiges pour les entreprises dont les revenus atteignent 1 G$ US ou plus; en hausse par rapport à 3,9 M$ US en 2023



2 x : La proportion des sociétés ayant signalé des litiges bancaires et financiers en 2024 a doublé par rapport à 2023 (passant de 10 % à 20 %)



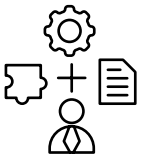
61 % : La proportion des personnes sondées qui s'attendent à une augmentation du nombre d'avocat·es plaidant·es en entreprise, par rapport à 52 % en 2024



½ : La proportion de ceux et celles qui s'attendent à des actions collectives et qui affirment que la protection des consommateurs est un sujet de préoccupation (49 %), une proportion presque aussi élevée que pour le domaine de l'emploi et du travail (51 %)



82 % : Le pourcentage d'entreprises impliquées dans au moins une poursuite en 2024, ce qui est comparable à celui de 2023 (81 %)



73 % : La proportion des personnes sondées qui estiment que la révocation de la doctrine *Chevron* entraînera une plus grande incertitude dans les secteurs réglementés



2 : Le nombre médian de procédures réglementaires intentées contre des organisations sondées en 2024 – le double du nombre médian rapporté l'an dernier – 70 % ayant rapporté au moins une action en 2024



92 % : Une grande majorité estime qu'il est important de régler les différends avant le procès (92 %), mais plus de la moitié (56 %) disent qu'il est devenu modérément ou considérablement plus difficile de le faire au cours de la dernière année



73 % : Près des trois quarts des personnes sondées sont en faveur du recours à l'IA générative par des conseiller·ères juridiques externes pour aider leur entreprise dans le cadre de dossiers de litiges, soit deux fois plus que les 36 % qui ont indiqué la même chose en 2023

Principales tendances

Le nombre de poursuites connues par les personnes sondées est demeuré relativement stable – 62 en moyenne en 2024, comparativement à 63 en 2023 –, mais il y a eu des secteurs de croissance notables. Par exemple, 73 % des organisations ont intenté au moins une poursuite l'an dernier, comparativement à 68 % l'année précédente.

La part des personnes sondées ayant pris part à des litiges bancaires et financiers a également doublé d'une année à l'autre, passant de 10 % à 20 % en 2024, et le nombre de personnes sondées ayant pris part à des poursuites en matière de droit antitrust, de commerce et de concurrence a augmenté de sept points de pourcentage (passant de 16 % à 23 %). Il semble qu'il s'agisse d'une préoccupation constante, puisque près de trois personnes sondées sur dix (29 %) s'inquiètent des litiges bancaires et financiers et qu'une personne sondée sur cinq (20 %) s'inquiète des poursuites en matière de droit antitrust au cours des 12 prochains mois.

Comme prévu, l'emploi et le travail ainsi que la cybersécurité, la protection des données et la confidentialité des données sont restés les principaux domaines de litiges, dans une proportion de 45 % et 44 % respectivement, selon les réponses des personnes sondées. Ces questions primordiales, qui touchent les organisations d'un large éventail de secteurs, demeurent les deux principales préoccupations en matière de litiges pour l'année à venir.

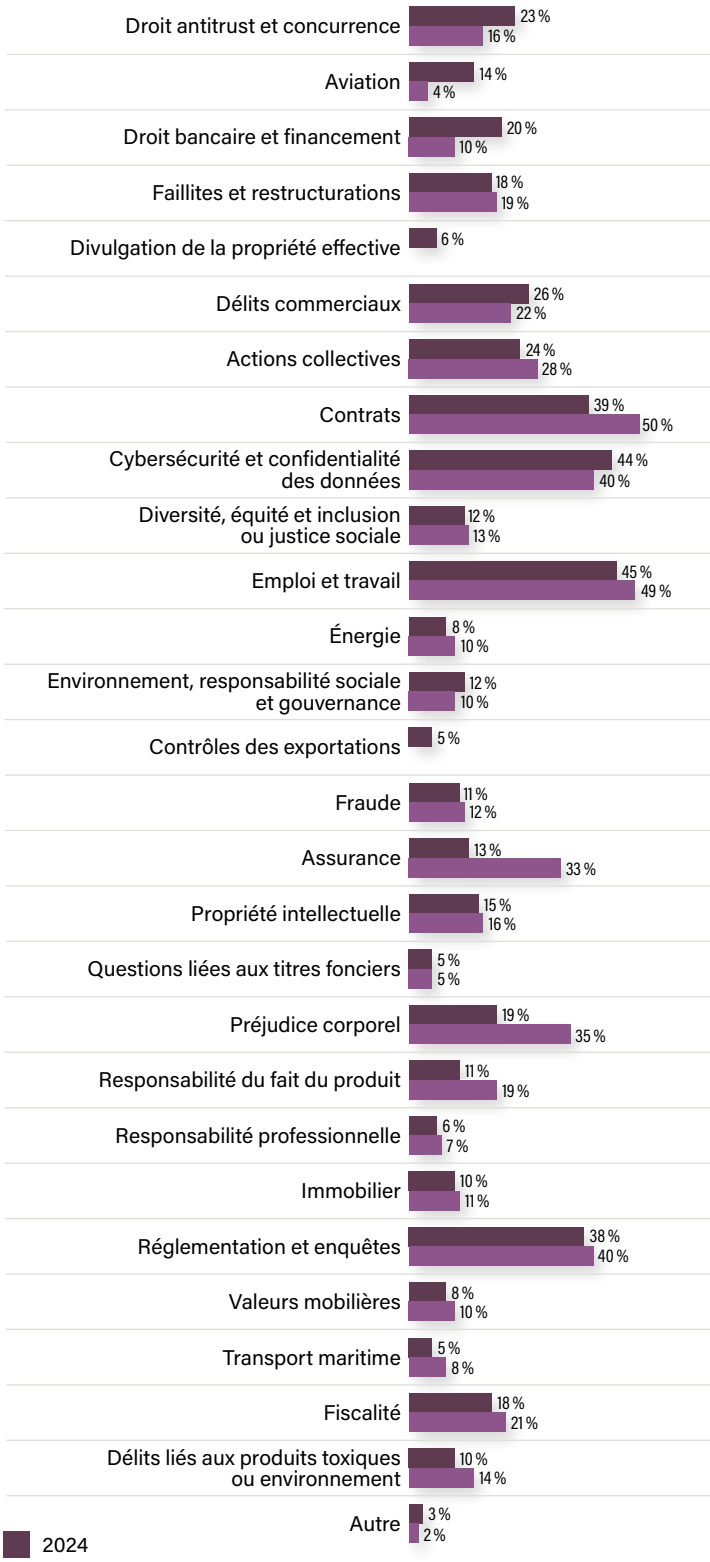
Dans l'ensemble, près de la moitié des personnes sondées s'attendent à plus de litiges en 2025. Les secteurs de la technologie et des marchés grand public en particulier se préparent à une augmentation du nombre de litiges, 39 % et 38 % des personnes sondées prévoyant respectivement une augmentation significative du volume des litiges. « La confiance des consommateurs a baissé », a déclaré le vice-président et chef du contentieux d'une société d'aliments et de boissons. « Les consommateurs ont des attentes plus élevées à l'égard des entreprises et sont davantage disposés à engager des poursuites lorsqu'ils estiment que les entreprises ne sont pas à la hauteur. »

> Près de la moitié des personnes sondées s'attendent à une augmentation des litiges en 2025.

La part des organisations entamant un arbitrage a augmenté l'année dernière, près d'un tiers (31 %) des personnes sondées en ayant entamé au moins un en 2024, contre seulement un quart (24 %) l'année précédente.

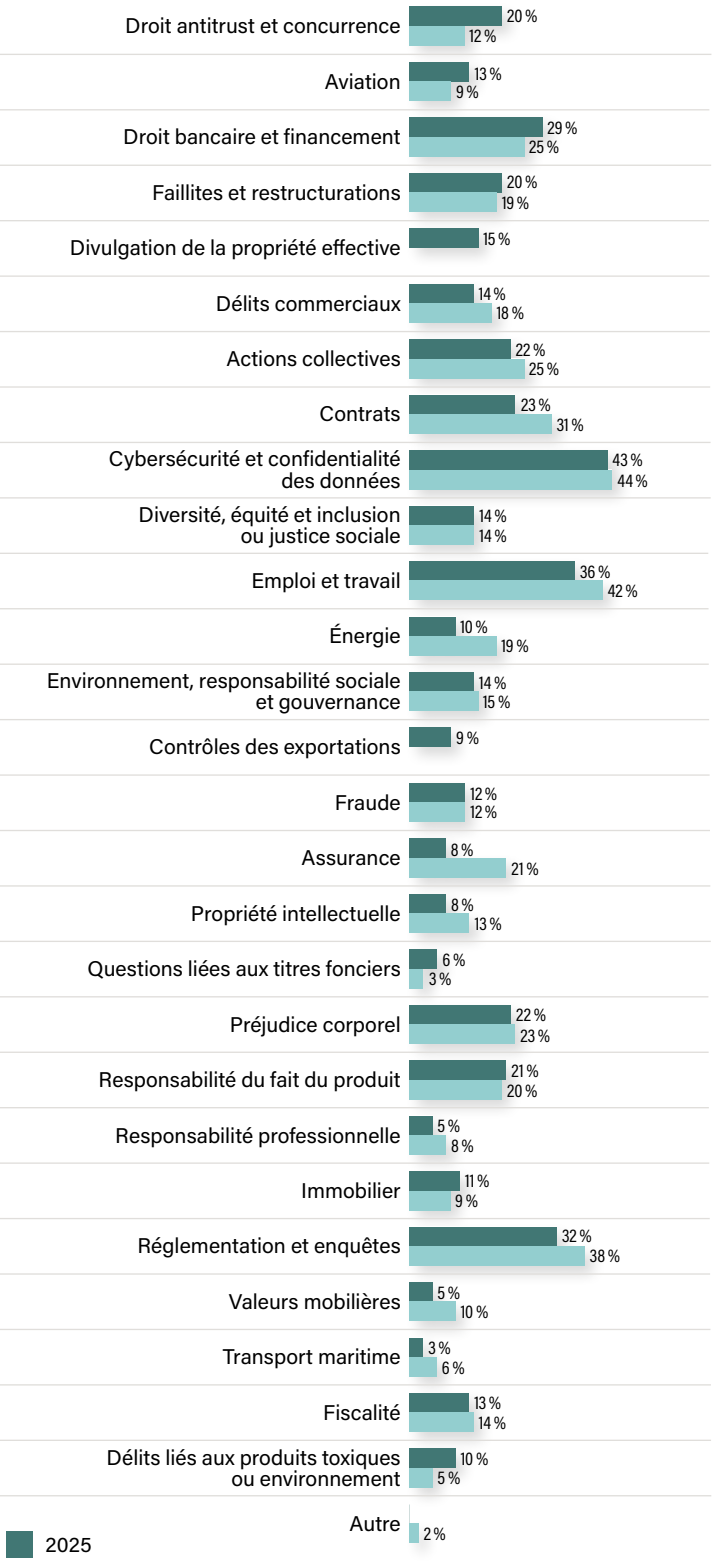
Dans l'ensemble, la part des personnes sondées ayant pris part à un arbitrage en 2024 est demeurée stable, 38 % d'entre elles ayant participé à au moins un arbitrage, comparativement à 39 % l'année précédente. Les personnes sondées ont connu 14,8 arbitrages en moyenne l'an dernier, et la majorité (57 %) dit qu'il est peu probable que le nombre d'arbitrages entrepris contre leur organisation augmente en 2025. Toutefois, le secteur technologique fait exception, puisque 64 % des personnes sondées prévoient une augmentation du nombre d'arbitrages en 2024, ce qui pourrait refléter l'utilisation plus répandue par le secteur des renonciations aux actions collectives favorisant l'arbitrage dans les ententes avec les utilisateurs.

Domaines litigieux au cours des 12 derniers mois



Q. Veuillez indiquer dans quels domaines votre organisation a été partie à des litiges au cours des 12 derniers mois en sélectionnant toutes les réponses applicables.

Domaines dans lesquels des litiges devraient survenir au cours des 12 prochains mois



Q. Parmi tous les domaines en litiges ci-après, lesquels suscitent le plus de préoccupations au sein de votre organisation au cours des 12 proochains mois? Veuillez sélectionner toutes les réponses applicables.

Règlements et verdicts

> **56 %** des personnes sondées déclarent qu'il est devenu modérément ou considérablement plus difficile de parvenir à un règlement avant le procès au cours des 12 derniers mois.

La quasi-totalité (92 %) des personnes sondées affirme qu'il est important de régler les différends avant de s'adresser aux tribunaux, ce qui réduit les dépenses tout en éliminant le risque de voir le jury accorder des indemnités importantes. Pourtant, il s'avère difficile de mettre ces principes en pratique, puisque plus de la moitié (56 %) des personnes sondées déclarent qu'il est devenu modérément ou considérablement plus difficile de parvenir à un règlement avant le procès au cours des 12 derniers mois.

Les conseiller·ères juridiques d'entreprise attribuent cette évolution à de multiples facteurs, notamment à la réticence croissante des deux parties à faire des compromis, aux demandes de règlement élevées, à l'augmentation des frais de justice, aux changements à la réglementation et à la position plus ambitieuse des demandeur·ses.

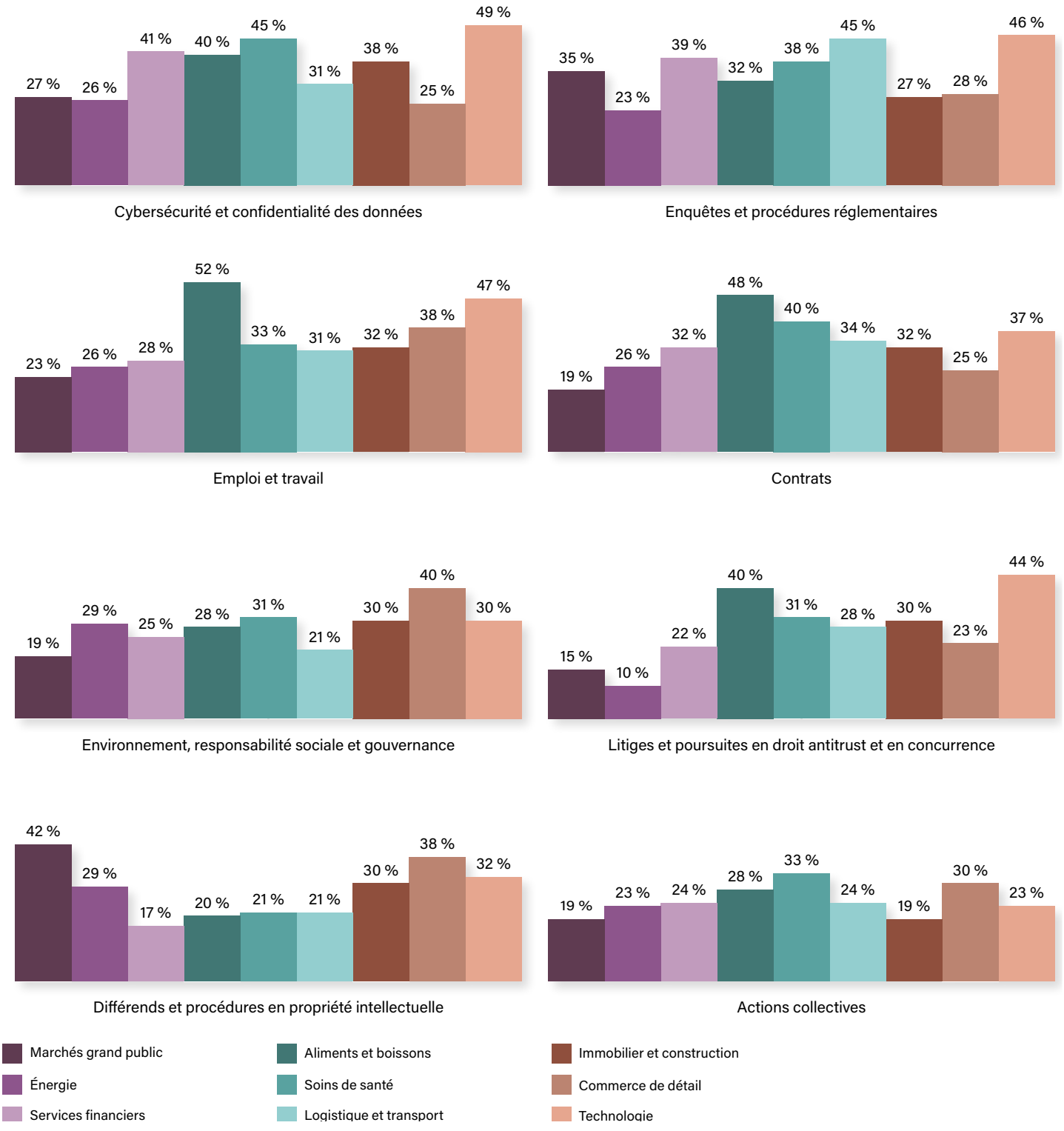
« Les coûts des litiges ont explosé en raison des stratégies plus agressives des conseiller·ères juridiques des demandeur·ses, et les avocat·es de la défense n'ont pas encore rattrapé le retard », a déclaré le chef des affaires juridiques d'une société d'assurance. Il a déclaré que son entreprise voyait des demandes de règlement très élevées « avec très peu d'information au départ » sur les renseignements dont disposent les demandeur·ses ou sur l'approche adoptée par leurs avocat·es à l'égard de l'affaire.

En conséquence, la moitié des personnes sondées s'attendent à ce que le montant moyen du règlement augmente au cours des 12 prochains mois. Les personnes sondées dans le secteur de la technologie s'attendent à un changement encore plus marqué, 47 % prévoyant une légère hausse et le tiers, une hausse importante de la moyenne. « Avec les verdicts importants rendus récemment dans le secteur technologique, les demandes de règlement des demandeur·ses semblent augmenter de manière significative, en particulier lorsqu'ils et elles ont une bonne histoire à raconter au jury, ce qui leur donne plus de poids dans les négociations de règlement », a déclaré Stephanie DeBrow, associée chez Norton Rose Fulbright.

Les défis liés au règlement avant le procès sont particulièrement notables. Plus de huit conseiller·ères juridiques d'entreprise sur dix se disent au moins un peu plus préoccupé·es par les « verdicts nucléaires » dans le cas où les causes se retrouvent devant les tribunaux, et plus de la moitié disent être modérément ou considérablement plus préoccupé·es. Ce problème est particulièrement préoccupant pour les entreprises au chiffre d'affaires élevé, 31 % d'entre elles étant nettement plus inquiètes, car elles sont confrontées à des jurys sceptiques et à des dommages-intérêts de plus en plus élevés.

Les conseiller·ères juridiques d'entreprise s'attendent à ce que cette tendance se poursuive en 2025. Environ un quart (24 %) des personnes sondées prévoient des verdicts ou des montants de dommages-intérêts moyens nettement plus élevés. Cette préoccupation est exacerbée dans le secteur de la technologie, où 56 % des personnes sondées prévoient des verdicts beaucoup plus élevés dans l'année à venir.

Évolution du risque de différends au cours des 12 derniers mois par secteur d'activité : Réponses faisant état d'un risque accru



Q. Veuillez indiquer toute évolution du risque de différends qu'a connue votre organisation au cours des 12 derniers mois.

Principaux types de différends

Cybersécurité et confidentialité des données

Les questions de cybersécurité et de confidentialité des données restent un enjeu pour les entreprises compte tenu de l'escalade des cyberattaques, des obligations croissantes en matière de divulgation et d'incertitude liée aux outils d'IA. Plus d'un tiers (36 %) des personnes sondées ont déclaré que leur entreprise avait été davantage exposée au risque lié aux différends en matière de cybersécurité et de confidentialité des données au cours des 12 derniers mois, ce qui représente la plus forte augmentation dans toutes les catégories de différends pour la deuxième année consécutive. Il est peu probable que ce problème se résorbe de sitôt, car la majorité des personnes sondées s'attendent à ce que leur exposition à ce risque demeure la même (46 %) ou augmente encore plus (33 %) en 2025.

« La cybersécurité est certainement au cœur de nos préoccupations », a déclaré un chef du contentieux d'une entreprise du secteur de l'énergie. « Nous sommes constamment victimes d'hameçonnage et de tentatives d'intrusion pour l'accès à nos données. C'est un sujet qui nous préoccupe au plus haut point. »

Les différends sont particulièrement préoccupants pour des secteurs comme les soins de santé et les services financiers, qui recueillent de grands volumes de données très sensibles. De ces secteurs, 45 % et 41 %, respectivement, des personnes sondées ont indiqué une exposition accrue. Une telle infrastructure essentielle semble être une cible préférée des cybercriminels.

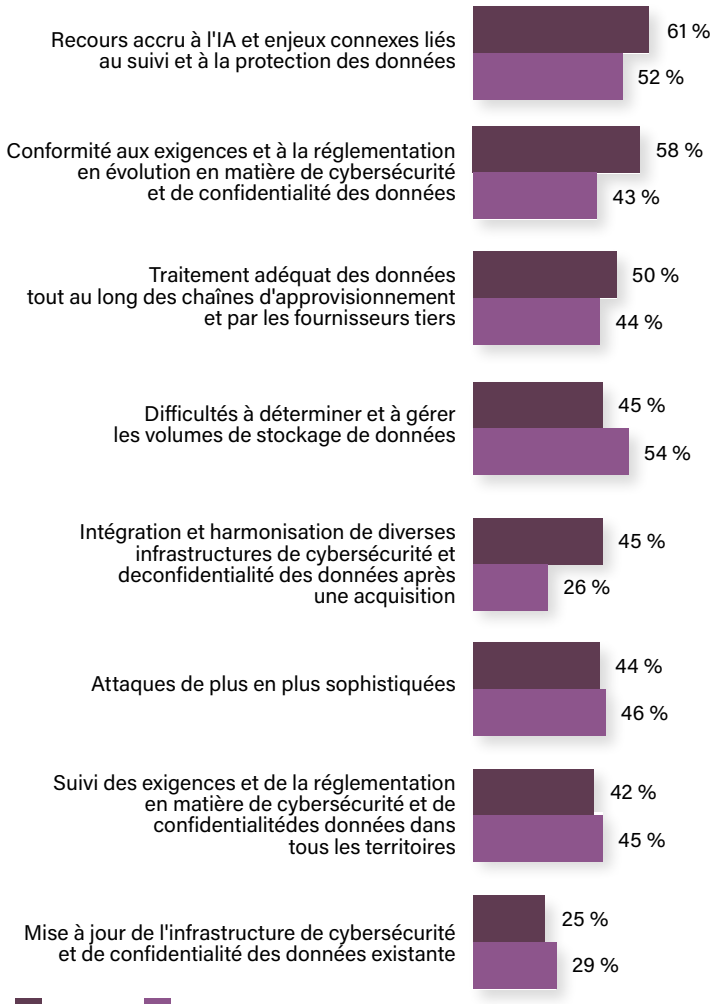
L'augmentation du risque de litige est également une préoccupation importante pour les personnes sondées du secteur de la technologie, environ la moitié (49 %) disant que leur exposition à ce risque s'est accrue au cours de la dernière année. De grandes entreprises technologiques ont été confrontées à des réactions négatives et à des actions en justice en raison de préoccupations liées à la confidentialité des données en lien avec les données d'entraînement de l'IA, notamment en ce qui concerne l'introduction de données personnelles et protégées par le droit d'auteur dans des systèmes d'IA exclusifs à des fins d'entraînement. En fait, 61 % des personnes sondées de tous les secteurs qui prévoient une plus grande exposition aux différends relatifs à la cybersécurité et à la confidentialité des données s'attendent à ce que l'utilisation accrue de l'IA et les problèmes de données correspondants contribuent à ces différends à l'avenir, soit une augmentation de neuf points de pourcentage par rapport à l'an dernier et au facteur contributif le plus choisi.

> ***« L'exposition croissante aux litiges en matière de cybersécurité et de confidentialité des données demeure une préoccupation cruciale pour nos clients. Avec l'utilisation accrue et les progrès des technologies de l'IA, la gestion de ces risques émergents et le respect des réglementations en constante évolution deviennent encore plus importants et nécessitent une approche proactive. »***
>
> **Andrea D'Ambra**
> Cheffe, Technologies, États-Unis et cheffe,
> Preuve électronique et gouvernance de l'information, États-Unis

Il est également difficile de naviguer dans les méandres de la réglementation sur la confidentialité des données qui est en constante évolution. Plus de la moitié (58 %) des personnes sondées ont également indiqué que la conformité aux exigences et aux règlements en évolution en matière de cybersécurité et de confidentialité des données constituait un problème qui pourrait accroître leur exposition à ce risque au cours de l'année à venir, comparativement à seulement 43 % en 2024. Ces préoccupations ont été exprimées alors que les législateurs ont apporté d'importants changements aux cadres de cybersécurité et de confidentialité des données en 2024, les États-Unis ayant réalisé des progrès en ce qui concerne des éléments essentiels à la stratégie nationale en matière de cybersécurité, qui a été lancée en mars 2023, et le Canada ayant révisé en profondeur des éléments majeurs de sa *Loi sur la protection des renseignements personnels des consommateurs* (LPRPC).

La moitié des personnes sondées qui s'attendent à une exposition accrue au risque lié à la cybersécurité et à la confidentialité des données au cours de l'année à venir indiquent également que le traitement des données dans les chaînes d'approvisionnement et par des fournisseurs tiers suscitera des différends en 2025. L'une des principales raisons? La majorité des personnes sondées (86 %) sont en accord ou fortement en accord avec l'énoncé selon lequel le fait de travailler avec des fournisseurs tiers augmente la probabilité d'une cyberattaque ou d'une atteinte à la confidentialité des données et des conflits connexes, et seulement 1 % sont fortement en désaccord avec cet énoncé. En effet, les vulnérabilités introduites par des fournisseurs externes ont été au cœur des préoccupations en 2024, lorsqu'une perturbation chez Microsoft a déclenché une panne informatique mondiale. Le conseiller juridique d'une société d'aliments et de boissons a en conséquence fait remarquer que « l'incident CrowdStrike a mis bien en évidence le risque auquel tout le monde est exposé », rappelant en définitive que les failles dans la sécurité des fournisseurs « peuvent paralyser tous les secteurs, même si c'est temporairement ».

Tendances contribuant à l'exposition accrue au risque en matière de cybersécurité et de confidentialité des données



Q. Cette question a été posée aux personnes qui s'attendent à un risque accru de différends en matière de cybersécurité et de protection des données au cours des 12 prochains mois. Selon vous, quelles tendances ou quels problèmes contribueront à cet accroissement du risque? Veuillez sélectionner toutes les réponses applicables.

> La majorité des personnes sondées **(86 %)** sont en accord ou fortement en accord avec l'énoncé selon lequel le fait de travailler avec des fournisseurs tiers augmente la probabilité d'une cyberattaque ou d'une atteinte à la confidentialité des données et des conflits connexes.

Emploi et travail

Plus d'un tiers (34 %) des personnes sondées ont constaté un risque accru de différends en matière d'emploi et de travail au cours des 12 derniers mois, ce qui démontre que ces différends représentent un problème d'affaires majeur pour de nombreux secteurs d'activité. Un nombre encore plus grand des personnes sondées prévoient que leur exposition au risque augmentera (37 %) ou demeurera la même (50 %) en 2025.

Il y a notamment eu une augmentation importante du risque de différends parmi les personnes sondées du secteur des aliments et des boissons. Plus de la moitié (52 %) disent que leur exposition aux conflits a augmenté au cours de la dernière année, peut-être en raison des pénuries de main-d'œuvre et des problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement, tandis qu'entre 20 % et 30 % disent la même chose en ce qui concerne la plupart des autres secteurs. Près de la moitié (48 %) prévoient une exposition encore plus importante au cours de l'année à venir, un chef du contentieux adjoint d'une entreprise du secteur des aliments et des boissons faisant remarquer qu'« il est impossible de réduire à zéro les risques liés au travail et à l'emploi. »

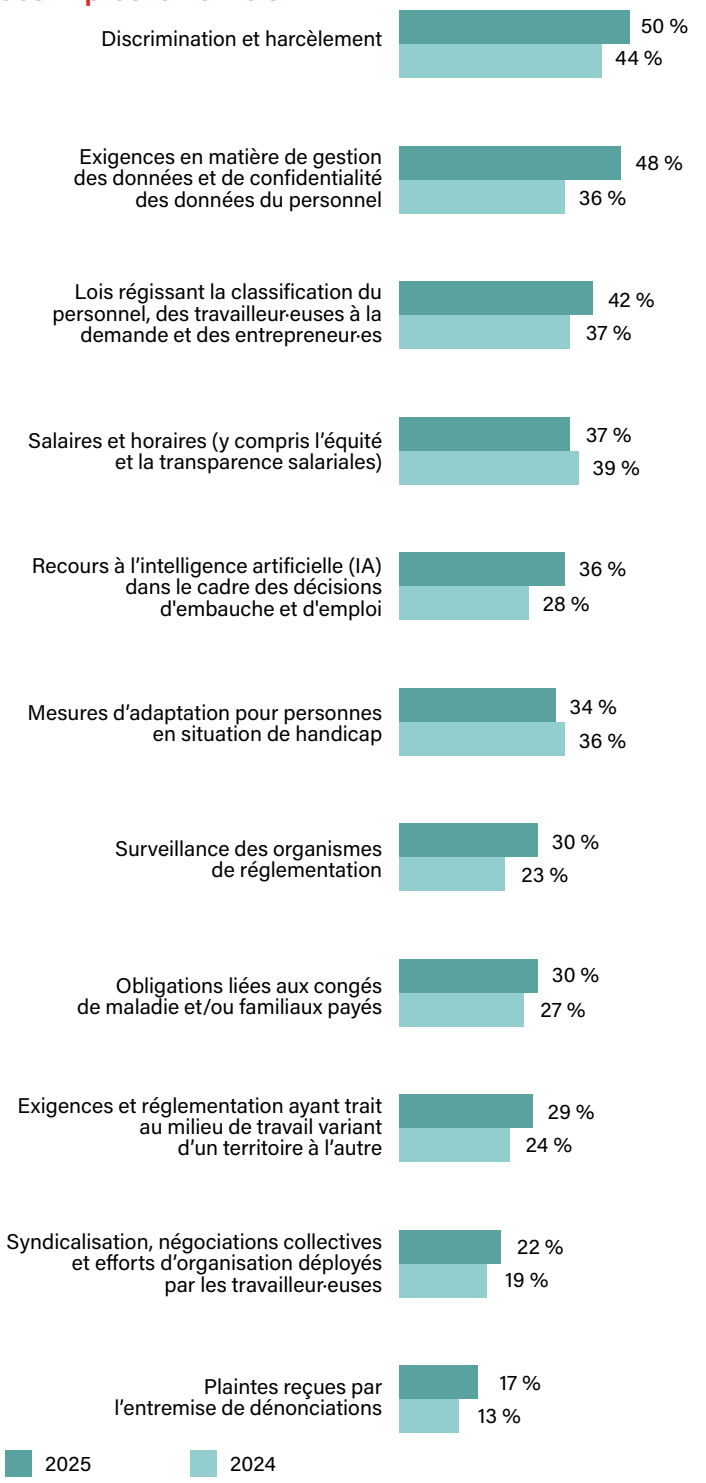
D'autres conseiller·ères juridiques d'entreprise partagent ce point de vue, qualifiant les problèmes d'emploi et de travail d'inévitables et se concentrant plutôt sur l'atténuation des répercussions des conflits inévitables. « Les litiges en matière d'emploi sont assez constants », a déclaré un responsable des litiges d'une entreprise de fabrication. « L'un des principaux objectifs de notre entreprise est donc de veiller à ce que les réclamations individuelles ne se transforment pas en action collective. »

Les personnes sondées qui s'attendaient à une augmentation des différends en matière d'emploi et de conflits de travail ont relevé un certain nombre de facteurs qui faisaient augmenter l'exposition à ce risque dans tous les secteurs, dont les questions de discrimination et de harcèlement, selon la moitié des personnes sondées, une augmentation par rapport à 44 % en 2024. La gestion des données du personnel et les exigences en matière de confidentialité des données préoccupent également 48 % des personnes sondées, contre seulement 36 % l'année dernière, en raison des nombreuses tendances relevées dans la partie précédente.

De plus, étant donné que le département du Travail américain a adopté des règles plus complexes sur la classification du personnel en janvier 2024, 42 % de ces personnes sondées ont indiqué que les lois régissant la classification du personnel, des travailleur·euses à la demande et des entrepreneur·es étaient des facteurs qui augmentaient le risque de différends.

> ***« Votre entreprise a des employé·es? La question n'est pas de savoir "si" vous devrez faire face à des litiges en matière d'emploi, mais "quand". »***
>
> **Kimberly Cheeseman**
> Cheffe, Litiges et différends, Houston

Tendances contribuant à l'augmentation du risque de différends en matière d'emploi et de travail au cours des 12 prochains mois



Q. Cette question a été posée aux personnes qui s'attendent à un risque accru de différends en matière d'emploi et du travail au cours des 12 prochains mois. Selon vous, quelles tendances ou quels problèmes contribueront à cet accroissement du risque? Veuillez sélectionner toutes les réponses applicables.

42 % de ces personnes sondées qui s'attendent à une augmentation des différends relatifs aux questions d'emploi et de travail ont indiqué que les lois régissant la classification du personnel, des travailleur·euses à la demande et des entrepreneur·es étaient des facteurs qui augmentaient le risque de différends.

Propriété intellectuelle

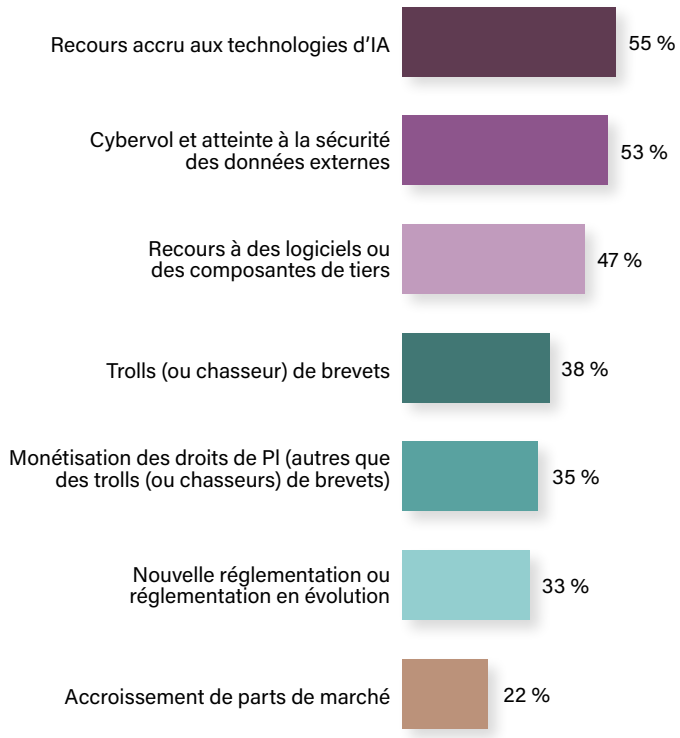
À mesure que les litiges en matière de propriété intellectuelle (PI) deviennent plus complexes, un quart des personnes sondées affirment que leur exposition au risque en matière de litiges en PI a augmenté au cours de la dernière année, une même proportion environ (26 %) s'attendant à un risque accru en 2025.

Les brevets semblent une fois de plus alimenter cette tendance, puisque près de la moitié (46 %) de ceux et celles qui ont vu leur exposition au risque lié à la propriété intellectuelle augmenter l'année dernière ont déclaré avoir été plus vulnérables aux litiges en matière de brevets au cours des 12 derniers mois. Les secrets commerciaux suivent de près, à 44 %, alors que les entreprises cherchent à trouver des moyens de protéger les renseignements exclusifs en l'absence possible de conventions de non-concurrence.

« S'il n'est pas possible de protéger vos innovations, il est impossible de réussir », a déclaré un chef du contentieux et responsable des affaires juridiques d'une société biopharmaceutique. « La propriété intellectuelle est la préoccupation la plus importante au sein de l'industrie pharmaceutique, car il en coûte environ 3 G$ pour développer un médicament, et il n'est pas possible d'investir des milliards sans être sûr que l'investissement est protégé. Les brevets sont au cœur de notre entreprise. »

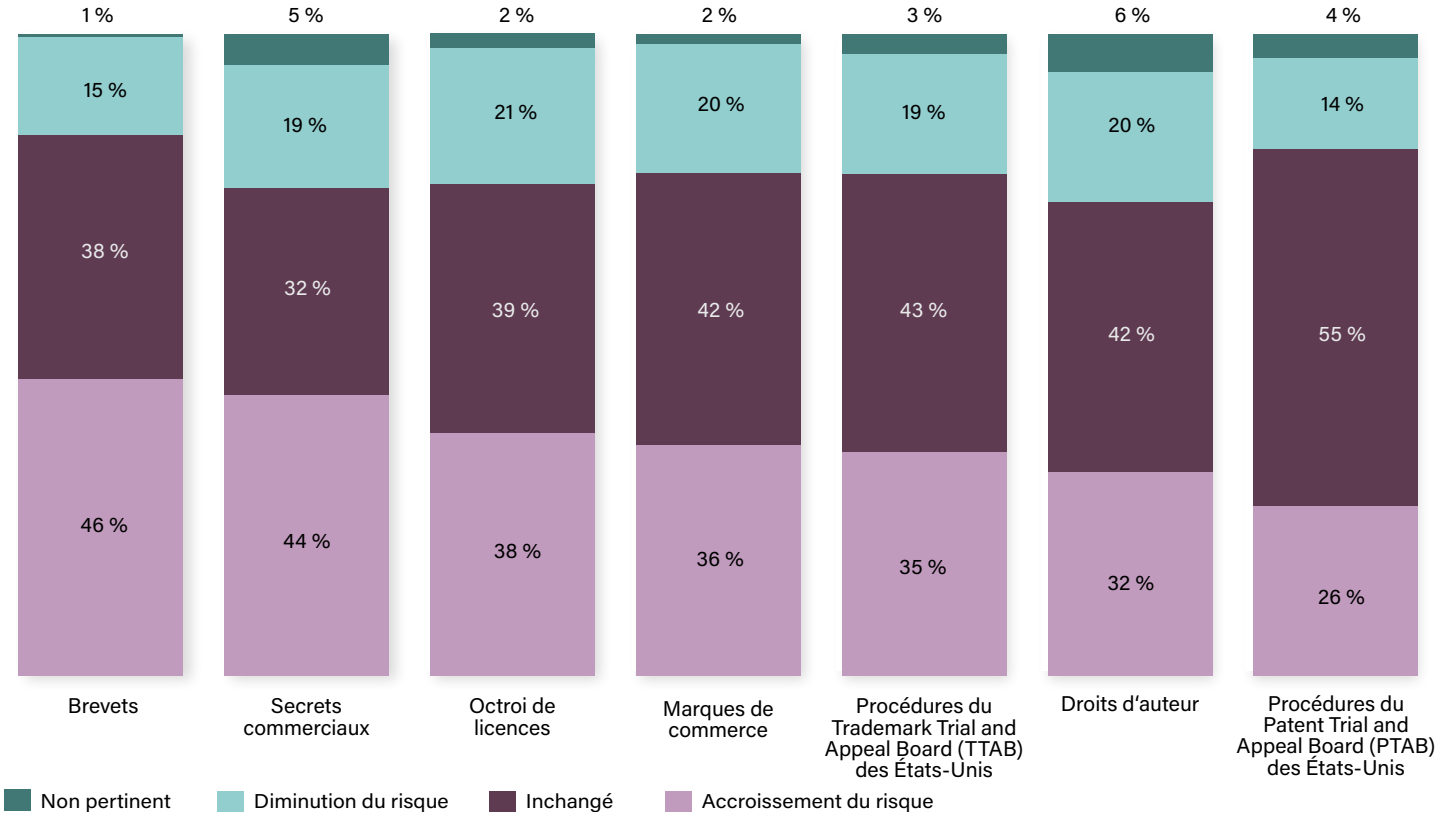
La majorité des personnes sondées qui s'attendent à ce que leur exposition au risque lié à la PI augmente en 2025 affirment qu'elles sont passablement (33 %) ou très susceptibles (55 %) d'être partie à des litiges liés à l'application de la PI au cours des 12 prochains mois. Plus de la moitié des personnes sondées affirment qu'elles seraient plus susceptibles d'intenter une poursuite pour faire respecter leurs droits de PI (68 %), maintenir l'intégrité de leur marque (55 %) et conserver un avantage concurrentiel (51 %). Des segments importants indiquent également que la monétisation de leurs droits de PI (48 %) et la dissuasion de futures violations (45 %) constituent d'autres facteurs qui les pousseraient à intenter une action en justice.

Tendances ou problèmes contribuant aux différends ou aux poursuites en matière de PI



La majorité des personnes sondées qui s'attendent à ce que leur exposition au risque lié à la PI augmente en 2025 affirment qu'elles sont passablement **(33 %)** ou très susceptibles **(55 %)** d'être partie à des litiges liés à l'application de la PI au cours des 12 prochains mois.

Changement au niveau de l'exposition au risque dans des domaines précis de la PI au cours des 12 derniers mois



Q. Cette question a été posée aux personnes qui s'attendent à une évolution du risque de différends / de poursuites en matière de propriété intellectuelle au cours des 12 prochains mois. Plus précisément, quelle va être cette évolution dans les domaines de la PI suivants?

Cela survient alors que les outils d'IA déclenchent une vague de préoccupations en matière de PI et soulèvent des questions cruciales sur la nature de la propriété, des demandeurs ayant intenté des dizaines d'actions en justice l'année dernière pour violation du droit d'auteur dans les données d'apprentissage de l'IA. En fait, plus de la moitié (55 %) des personnes sondées qui s'attendent à ce que leur exposition au risque lié à la PI augmente au cours de la prochaine année affirment que l'utilisation accrue de la technologie d'IA sera un facteur contributif – le nombre de personnes sondées de cet avis étant le plus important par rapport aux autres sujets abordés pour une deuxième année consécutive.

En plus des préoccupations liées à l'utilisation de données d'utilisateurs sans autorisation pour entraîner un algorithme d'apprentissage automatique, l'IA peut également mettre en péril les droits de PI lorsque les utilisateur·rices entrent intentionnellement des données sensibles ou des renseignements exclusifs dans ces outils.

55% des personnes sondées qui s'attendent à ce que leur exposition au risque lié à la PI augmente au cours de la prochaine année affirment que l'utilisation accrue de la technologie d'IA sera un facteur contributif – le nombre de personnes sondées de cet avis étant le plus important par rapport aux autres sujets abordés pour une deuxième année consécutive.

Bien qu'elle ne soit pas exclusive à l'IA, l'utilisation de logiciels ou de composants tiers (tels que les outils d'IA gratuits) est également un important facteur contribuant à l'augmentation du risque lié aux litiges qui a été sélectionné par près de la moitié (47 %) des personnes sondées qui prévoient une augmentation du risque lié à la PI au cours de l'année à venir.

Environnement, responsabilité sociale et gouvernance

Les initiatives en matière d'ESG sont examinées de près par les consommateur·rices, les investisseur·ses et les organismes de réglementation, ce qui accroît le risque de litige. Des personnes sondées, 27 % ont vu leur exposition aux différends en matière d'ESG augmenter au cours des 12 derniers mois, comparativement à 24 % l'année précédente. La même proportion (27 %) s'attend également à ce que l'exposition au risque augmente au cours de l'année à venir.

Les personnes sondées qui s'attendent à ce que leur exposition au risque lié aux facteurs ESG augmente pointent vers des pressions favorables et défavorables à l'égard des facteurs ESG, qui figurent parmi les principales tendances contribuant à cette augmentation. La pression en matière de réglementation favorable aux enjeux en matière d'ESG a été le facteur le plus sélectionné, avec 46 %. D'importants changements ont été apportés à la réglementation sur la communication de l'information en matière d'ESG en 2024, notamment les règles sur la communication de l'information relative au climat adoptées par la Securities and Exchange Commission (SEC), qui ont été adoptées en mars, puis suspendues par la SEC un mois plus tard, les lois de la Californie sur la communication de l'information relative au climat, les nouvelles dispositions sur l'écoblanchiment au Canada par l'adoption de la *Loi sur la concurrence* et la directive de l'UE sur le contrôle diligent en matière de développement durable.

Toutefois, les effets de ces nouveaux règlements et exigences sont toujours en cours d'évaluation en raison de l'incertitude entourant leur interprétation et des contestations judiciaires en préparation. Cette incertitude peut créer un terrain fertile pour les différends. En effet, 41 % des personnes sondées qui s'attendaient à un risque accru de différends en matière d'ESG ont indiqué que l'absence de mesures et d'exigences établies en matière d'ESG était une source de ce risque.

Au cours des mois précédant l'élection présidentielle et législative aux États-Unis, les répondants ont indiqué que les facteurs ESG étaient hautement politisés. « Les différends en matière d'ESG constituaient un point sensible sur le plan politique », a déclaré le chef du contentieux d'une entreprise de fabrication, ajoutant que le secteur verra une activité plus intense entourant les enjeux en matière d'ESG qui feront l'objet d'un examen plus approfondi au cours de la prochaine année. Le second mandat de l'administration Trump et le contrôle républicain au Congrès pourraient donner un élan à la réglementation fédérale anti-ESG et opposer les politiques fédérales aux politiques des États en faveur des enjeux en matière d'ESG.

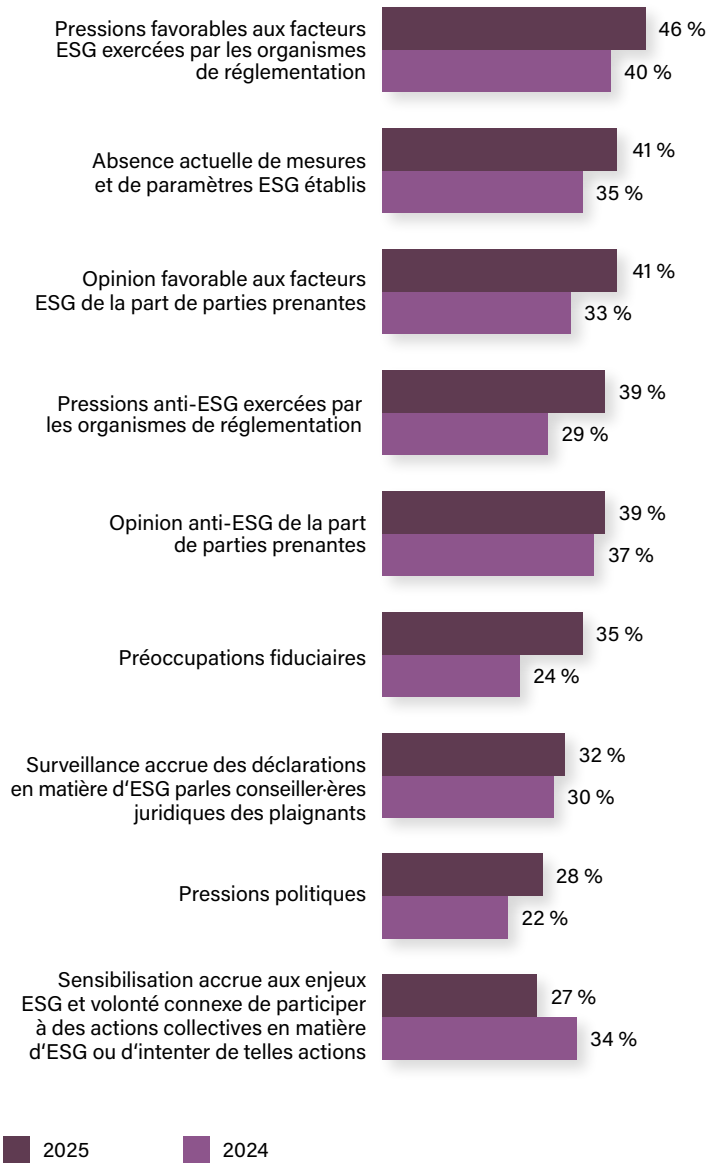
Des entreprises ont déjà subi des pressions conflictuelles de la part des parties prenantes favorables aux facteurs ESG et opposées aux facteurs ESG. « Nous sommes poursuivis par des parties des deux côtés », a déclaré un vice-président et chef du contentieux adjoint d'une société de technologie au sujet de la résistance en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) et à l'égard des facteurs ESG dans une entrevue avant les élections.

Dans un contexte de ressac continu en matière de DEI, 79 % des personnes sondées préoccupées par les facteurs ESG prévoient qu'en 2025, elles seront davantage exposées au risque de différends liés aux aspects sociaux des facteurs ESG, qui englobent les politiques et les pratiques en matière de DEI, les droits des travailleurs et la sécurité des produits et en milieu de travail, comparativement à 58 % l'année précédente. Ce bond de 21 points de pourcentage a permis aux préoccupations sociales de dépasser les préoccupations environnementales (choisies par 75 % des personnes sondées), ce qui constitue un changement notable par rapport aux tendances historiques. Cette augmentation peut être due, en partie, à l'arrêt rendu par la Cour suprême des États-Unis au milieu de l'année 2023 dans l'affaire *Students for Fair Admissions v. Harvard,* qui a sonné le glas du programme d'admission de l'Université Harvard qui était fondé sur la discrimination positive raciale et a poussé de nombreux établissements à revoir leurs programmes de DEI.

« Les différends relatifs aux facteurs ESG sont devenus un point sensible sur le plan politique, en particulier à la suite des récentes élections américaines. Le risque de conflits entre les politiques fédérales et étatiques nécessite une approche nuancée à la stratégie et aux litiges en matière de facteurs ESG. »

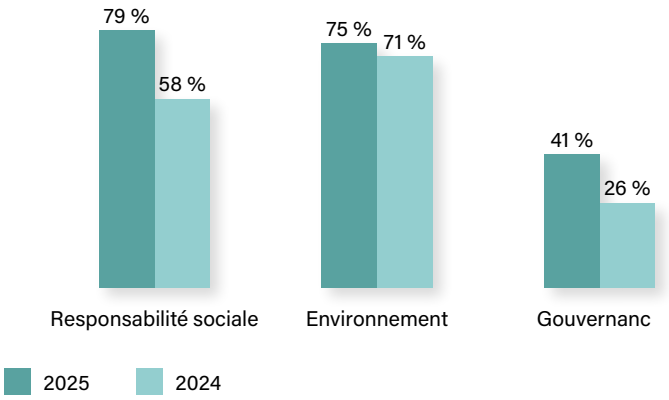
Rachel Roosth
Associée

Tendances ou enjeux qui feront augmenter le risque en matière d'ESG au cours des 12 prochains mois



Q. Cette question a été posée aux personnes qui s'attendent à un risque accru de différends en matière d'ESG au cours des 12 prochains mois. Selon vous, quelles tendances ou quels problèmes contribueront à cet accroissement du risque? Veuillez sélectionner toutes les réponses applicables.

Facteurs ESG devant susciter le plus de différends au cours des 12 prochains mois



Q. Cette question a été posée aux personnes qui s'attendent à un risque accru de différends en matière d'ESG au cours des 12 prochains mois. Selon vous, quels facteurs ESG seront visés par un risque accru de différends dans les 12 prochains mois? Veuillez sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent.

> Reflétant ces préoccupations, **73 %** des entreprises déclarent qu'elles envisagent de modifier leurs déclarations en matière d'environnement ou de développement durable, ou qu'elles l'ont déjà fait, afin d'atténuer l'exposition au risque lié aux problèmes d'écoblanchiment.

Néanmoins, les trois quarts des personnes sondées qui s'attendent à une augmentation des litiges en matière d'ESG déclarent que les questions environnementales pourraient poser des problèmes au cours de l'année à venir, car les entreprises sont exposées à un examen plus approfondi de leurs déclarations en matière de développement durable. Reflétant ces préoccupations, 73 % des entreprises déclarent qu'elles envisagent de modifier leurs déclarations en matière d'environnement ou de développement durable, ou qu'elles l'ont déjà fait, afin d'atténuer l'exposition au risque lié aux problèmes d'écoblanchiment. Il s'agit d'un sentiment particulièrement répandu chez les personnes sondées du secteur de l'énergie, dont près de la moitié (46 %) disent qu'elles envisagent ou révisent activement ces déclarations dans une large mesure, puisque les conseiller·ères juridiques et les organismes de réglementation des parties demanderesses s'intéressent particulièrement à l'empreinte carbone du secteur.

Réglementation et enquêtes

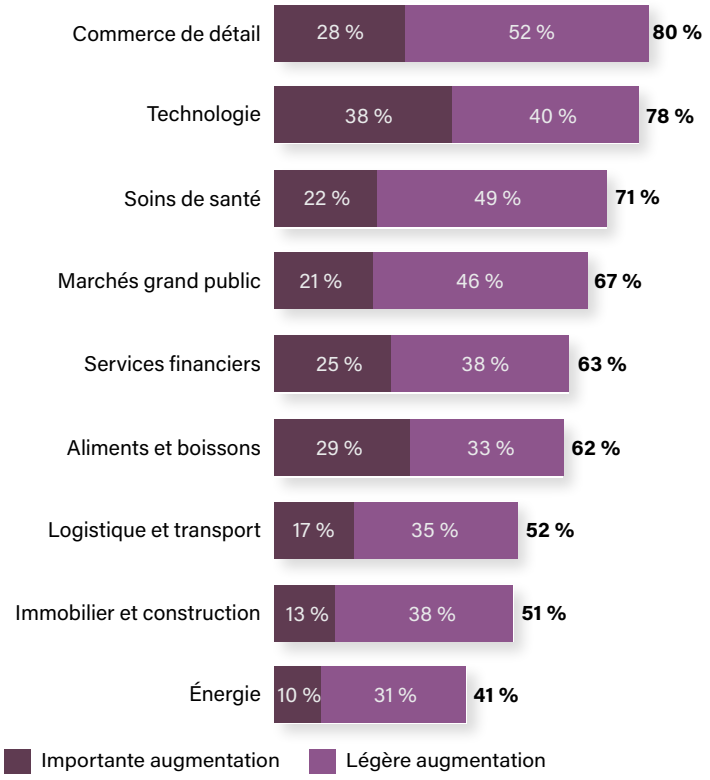
L'activité réglementaire s'est considérablement intensifiée au cours de l'année écoulée, 70 % des personnes sondées ayant été partie à au moins une instance de nature réglementaire en 2024, comparativement à 61 % en 2023. Le nombre moyen d'instances par personne sondée est passé de 3,9 l'année dernière à 4,4, tandis que le nombre médian est passé de 1 à 2. Parmi les personnes sondées, 35 % ont indiqué que leur exposition aux litiges de nature réglementaire avait augmenté en 2024, ce qui reflète ce regain d'activité.

Compte tenu de la possibilité que des changements soient apportés au cadre réglementaire, 45 % des personnes sondées s'attendent à ce que les enquêtes et les instances de nature réglementaire à l'encontre de leur organisation augmentent légèrement ou considérablement au cours des 12 prochains mois, tandis que plus d'un tiers (38 %) s'attendent à ce qu'elles restent inchangées au cours des mois à venir. Cette préoccupation est encore plus prononcée parmi les entreprises ayant un chiffre d'affaires élevé, la majorité de celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1 G$ anticipant une augmentation légère (33 %) ou importante (27 %). Environ un tiers (32 %) des personnes sondées s'attendent également à des litiges liés à la réglementation et aux enquêtes en 2025, ce qui en fait la troisième catégorie la plus largement prévue.

> Le nombre moyen d'instances par personne sondée est passé de **3,9** l'année dernière à **4,4**, tandis que le nombre médian est passé de 1 à 2.

Aux États-Unis, les personnes sondées qui prévoient une exposition accrue à la réglementation sont relativement bien réparties entre les changements réglementaires fédéraux (45 %) ou étatiques (46 %) qui auront une plus grande incidence sur leurs activités au cours des 12 prochains mois. Un second mandat pour l'administration Trump, de nouveaux gouverneurs et des majorités changeantes dans les États sont tous des éléments qui laissent présager des écarts réglementaires et législatifs importants par rapport au cadre de 2024.

Par secteur d'activité : Incidence du programme de dénonciation du département de la Justice américain sur le signalement de pratiques douteuses de sociétés



Q. Question posée aux personnes dont l'organisation est assujettie à la réglementation américaine et exposée à des litiges ou à des différends aux États-Unis. Dans quelle mesure vous attendez-vous à ce que le nouveau programme de dénonciation du département de la Justice influe sur le nombre de signalements de pratiques douteuses de sociétés?

> ***« Alors que le secteur technologique poursuit une croissance et un développement astronomiques, nous constatons également une hypervigilance de la part des organismes de réglementation qui cherchent à éradiquer les organisations non conformes. »***
>
> **Mayling C. Blanco**
> Responsable de la conformité

« Le plus grand défi d'un point de vue juridique est le cadre réglementaire », a déclaré un vice-président et avocat en chef d'une entreprise d'aliments et de boissons établies aux États-Unis. « Tant au niveau étatique qu'au niveau fédéral, la réglementation est dynamique et évolutive. » De nombreux·ses conseiller·ères juridiques d'entreprise sont d'accord, quatre personnes sondées sur dix aux États-Unis et au Canada s'attendant à une plus grande exposition aux risques de poursuites en 2025 en raison de lois ou de règlements adoptés récemment ou qui pourraient l'être.

Le nouveau programme de dénonciation du département de la Justice américain, qui offre des incitatifs financiers aux personnes qui fournissent des informations dans le cadre de ses enquêtes, en est un exemple. Près des deux tiers des personnes sondées assujetties à la réglementation américaine s'attendent à ce que le nombre de rapports d'inconduite augmente légèrement (41 %) ou considérablement (22 %) dans le cadre du programme. L'incidence pourrait être encore plus prononcée pour ceux et celles qui travaillent dans le commerce de détail et la technologie, respectivement 80 % et 78 % des répondants s'attendant à une augmentation du nombre de dénonciations.

« Alors que le secteur technologique poursuit une croissance et un développement astronomiques, nous constatons également une hypervigilance de la part des organismes de réglementation qui cherchent à éradiquer les organisations non conformes », a déclaré Mayling Blanco, associée chez Norton Rose Fulbright. « Les entreprises de ce secteur considèrent les changements de politique et l'augmentation de l'activité d'application de la loi – y compris la mise à jour des lignes directrices du département de la Justice américain pour l'évaluation des programmes de conformité des entreprises – comme des indicateurs de l'activité réglementaire à venir. »

Les conseiller·ères juridiques d'entreprise constatent également une tendance croissante à la coopération entre les organismes de réglementation, même au-delà des frontières, afin de renforcer les mesures de réglementation et d'application. « Au cours des cinq dernières années, nous avons constaté que les autorités étaient de plus en plus disposées à s'unir et à partager des renseignements, voire à intenter des actions conjointes », a déclaré le chef des litiges d'une société de services financiers.

Incidences de la révocation de la doctrine Chevron

Les conseiller·ères juridiques d'entreprise de tous les secteurs d'activité s'attendent à une augmentation du nombre de litiges à la suite de la décision de la Cour suprême des États-Unis de révoquer la doctrine Chevron – un précédent utilisé depuis 1984 qui menait les tribunaux à s'en remettre à l'interprétation raisonnable d'une agence administrative en cas d'ambiguïté dans la loi. La majorité des personnes sondées assujetties à la réglementation américaine prévoient que cette décision entraînera une augmentation légère (39 %) ou importante (22 %) du nombre de poursuites judiciaires au cours des 12 prochains mois, 42 % des personnes interrogées sur les marchés de consommation prévoyant une augmentation importante du nombre de poursuites.

Près des trois quarts de ces personnes s'entendent pour dire (et environ un tiers sont tout à fait d'accord) que cette décision entraînera une plus grande incertitude dans les secteurs réglementés à mesure que le portrait « post-Chevron » se dessinera. « Après Chevron, qui sait à quoi ressemblera l'application de la loi? », a déclaré un conseiller général associé d'une entreprise de traitement des eaux. « Il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'un revers pour les autorités de réglementation. »

À mesure que les organismes de réglementation définissent les limites de leur pouvoir d'interprétation, 70 % des personnes sondées prévoient que les agences fédérales seront plus prudentes et agiront avec le plus grand soin lorsqu'elles élaboreront de nouvelles réglementations. Les législateurs pourraient également modifier leur approche : 64 % des personnes sondées estiment que la révocation de la doctrine Chevron donnera lieu à des lois plus ciblées et précises.

« Avec une plus grande incertitude et davantage de possibilités de contester les autorités de réglementation, il y aura probablement plus de litiges visant des agences fédérales en 2025 », a déclaré Mme Blanco. « Compte tenu notamment de l'accent mis par l'administration Trump sur la déréglementation, les autorités de réglementation pourraient adopter une approche moins activiste à l'avenir. »

D'une manière plus générale, les conseiller·ères juridiques des entreprises américaines considèrent qu'un éventail de doctrines juridiques établies est vulnérable lorsque la Cour suprême modifie des précédents tels que *Chevron*. Les personnes sondées prévoient des changements majeurs dans la jurisprudence et la réglementation en matière d'emploi, de propriété intellectuelle, de fiscalité, de confidentialité des données, d'immigration, de droit antitrust et de droit de l'environnement dans un avenir rapproché, ce qui pourrait avoir des répercussions importantes sur leurs activités.

Précédents juridiques : Qu'est-ce qui pourrait changer?

Auer Deference *(Auer v. Robbins)* : « Des précédents comme Auer v. Robbins pourraient faire l'objet de contestation. Cette affaire accorde aux agences un pouvoir discrétionnaire pour interpréter leur réglementation. Si ce principe est révoqué, notre entreprise pourrait faire face à davantage d'incertitude au moment de suivre des règles administratives, ce qui rend la conformité plus compliquée. »

***Roe v. Wade* :** « Bien que [Roe] traite principalement des droits de la personne, un réexamen de la loi pourrait toucher nos politiques en matière d'emploi, plus spécialement sur le plan des avantages et des droits des employés. »

***Obergefell v. Hodges* :** « Obergefell a confirmé la légalité du mariage. La révocation éventuelle de cette politique touchera les avantages des employé•es, les politiques antidiscrimination et la responsabilité sociale. »

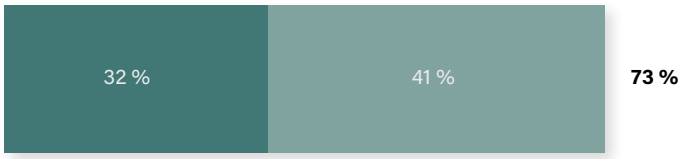
***Citizens United v. FEC* :** « Un réexamen des lois en matière de financement de campagnes électorales pourrait modifier la façon dont les sociétés défendent des intérêts politiques ou font des dons à des partis, en exigeant potentiellement un respect plus rigoureux des règles en matière de financement de campagnes électorales. »

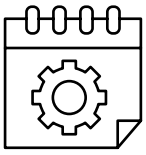
***Massachusetts v. EPA* :** « Cette affaire a confirmé le pouvoir de l'EPA en matière de réglementation des gaz à effet de serre, et si elle est révoquée, l'application de la réglementation environnementale pourrait s'en trouver affaiblie, ce qui pourrait nuire à nos programmes de développement durable. »

Niveau d'adhésion : La révocation de *Chevron*...

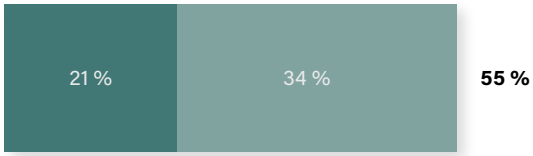


... entraînera plus d'incertitudes dans les secteurs d'activité réglementés.



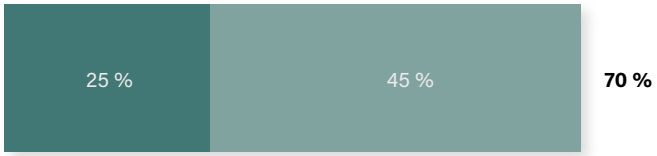


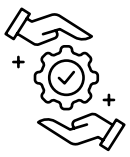
... donnera lieu à des interprétations de la réglementation plus prévisibles.



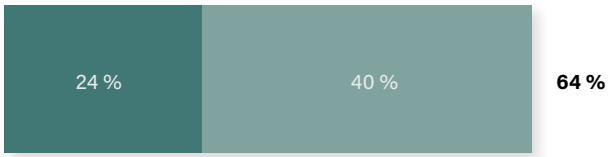


... amènera les agences fédérales à être plus prudentes et à agir avec le plus grand soin lorsqu'elles élaboreront de nouvelles réglementations.



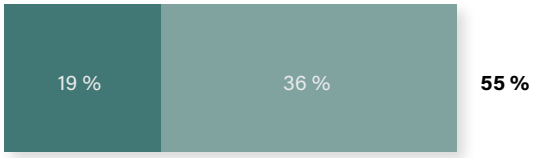


... donnera lieu à des lois plus ciblées et précises.





... donnera lieu à des normes plus claires pour le contrôle judiciaire, ce qui simplifiera les stratégies en matière de litiges.



Fortement en accord En accord

Q. Question posée aux personnes dont l'organisation est assujettie à la réglementation américaine et exposée à des litiges ou à des différends aux États-Unis. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec l'énoncé suivant?

Actions collectives

Près d'un quart (24 %) des personnes sondées ont été touchées par des actions collectives au cours de l'année écoulée, soit environ la même proportion que l'année précédente. Les poursuites dans le domaine de l'emploi et du travail – une source de préoccupation permanente pour les entreprises – sont les plus courantes; environ la moitié (52 %) des personnes sondées en ont fait l'expérience au cours de l'année écoulée, et presque la même proportion (51 %) ont exprimé des inquiétudes quant à de futures actions collectives dans ce domaine. Ce risque est accentué pour les entreprises situées dans des territoires plus favorables aux employé·es. En Californie, un chef des affaires juridiques d'une société biopharmaceutique a déclaré : « On peut les qualifier d'employé·es ou de demandeurs ».

On note notamment une augmentation importante des cas de préjudice corporel parmi les personnes sondées touchées par des actions collectives, cas qui sont passés de 16 % à 29 % en 2024. La responsabilité du fait du produit a également connu une augmentation notable, la part des personnes sondées touchées par ce type de litige passant de 24 % à 30 %. Malgré cette escalade, les personnes sondées sous-estiment peut-être encore les risques dans ce domaine : seul un tiers de celles qui déclarent que les actions collectives seront un sujet de préoccupation dans les 12 prochains mois citent la responsabilité du fait du produit (33 %) comme un sujet de préoccupation. De nouvelles technologies comme l'IA pourraient amplifier ces risques et susciter de nouvelles questions sur la responsabilité lorsqu'une plateforme d'IA qui pilote un véhicule blesse un piéton, par exemple, ou établir un diagnostic erroné pour un patient dans un contexte clinique.

« Les technologies d'intelligence artificielle font entrer les cyberrisques dans le monde réel – que ce soit au moyen de véhicules autonomes ou d'intégrations dans un large éventail de produits de consommation – ce qui crée de nouvelles responsabilités juridiques pour les entreprises, en particulier lorsque les tribunaux appliquent des normes de type responsabilité du fait du produit aux produits automatisés », a déclaré Josh Lee, coresponsable des différends et des litiges chez Norton Rose Fulbright à Chicago. « Je pense que beaucoup d'entreprises ne sont pas prêtes à affronter ce qui s'annonce pour les prochaines années. »

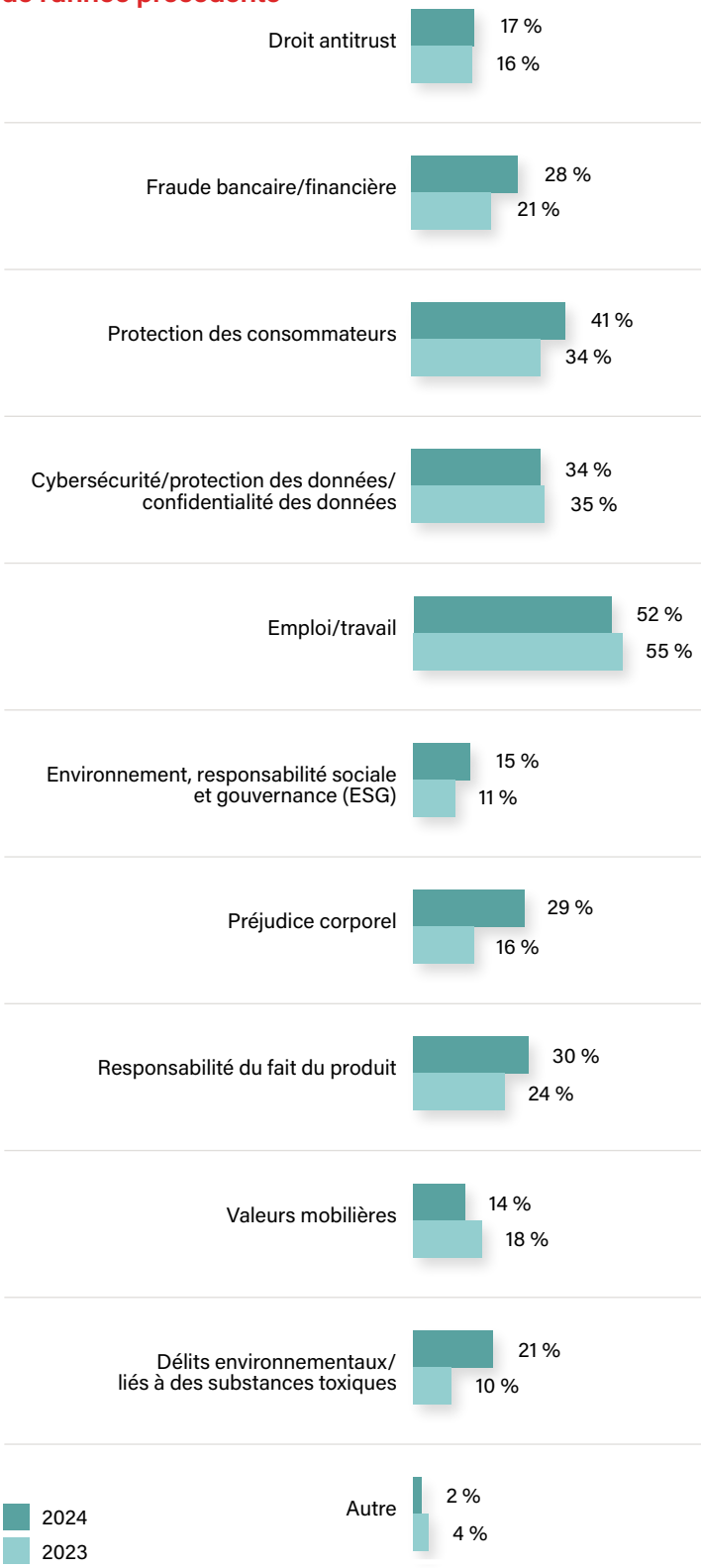
Les facteurs ESG représentent un autre enjeu qui prend de l'expansion, cité par 15 % des personnes sondées touchées par des actions collectives (contre 11 % l'année dernière). D'importantes actions collectives concernant l'investissement socialement responsable et visant des dizaines de milliers de demandeurs pourraient être un signe avant-coureur des événements à venir alors que les facteurs ESG demeurent dans les conflits politiques. Parallèlement, la part des personnes sondées touchées par une action collective en matière de produits toxiques et d'environnement a doublé, passant de 10 % à 21 % de ceux qui ont fait l'objet d'une action collective.

« Dans l'ensemble, la tendance à la hausse des délits liés à des substances toxiques, à la responsabilité du fait du produit et aux préjudices corporels correspond étroitement à l'évolution des comportements à l'égard de la science et à une méfiance générale à l'égard des mécanismes de sécurité », a fait remarquer M. Lee. « Ce phénomène devrait se poursuivre en 2025. »

Alors que les entreprises font face aux conséquences des cyberattaques et des fuites de données, environ un tiers des personnes sondées touchées par une action collective au cours des 12 derniers mois ont cité les litiges liés à la cybersécurité, à la protection des données et à la confidentialité des données.

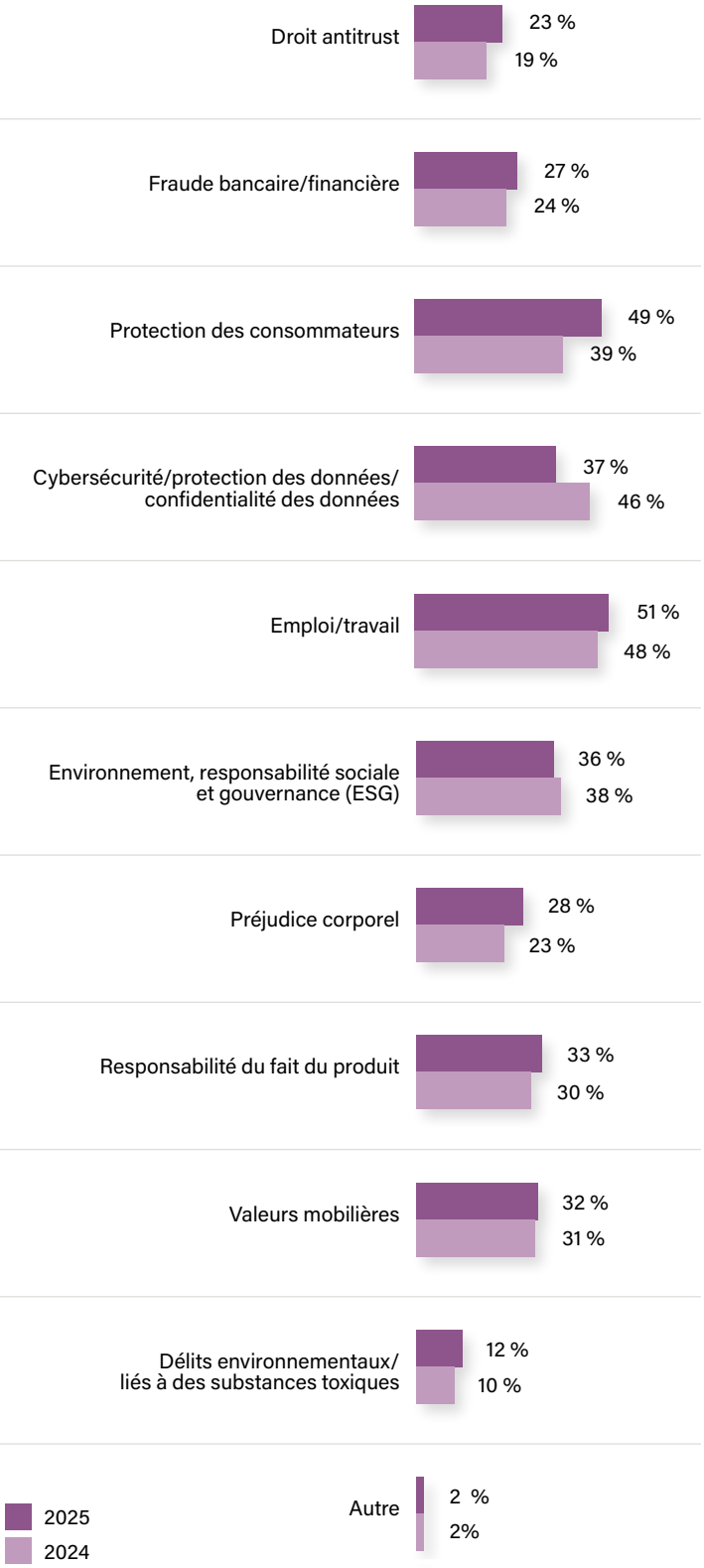
« Les tribunaux et les avocat·es traitent ce type d'affaires depuis de nombreuses années et ils et elles ont maintenant une meilleure compréhension des questions juridiques et des moyens de défense acceptables dans les affaires de cybersécurité et de protection de la vie privée. En conséquence, nous constatons une diminution du nombre d'actions intentées et une augmentation de la qualité des réclamations », a affirmé Annmarie Giblin, associée chez Norton Rose Fulbright. « Ce fait a quelque peu stabilisé la situation concernant les actions collectives en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée, tout en augmentant le risque, car les plaintes facilement rejetées ne sont plus invoquées aussi fréquemment. »

Participation à des actions collectives au cours de l'année précédente



Q. Question posée aux personnes qui ont été partie à une action collective au cours des 12 derniers mois. Plus précisément, à quels types de recours votre organisation a-t-elle été partie? Veuillez sélectionner toutes les réponses applicables.

Actions collectives - Source de préoccupation future



Q. Question posée aux personnes qui ont été partie à une action collective au cours des 12 derniers mois. Plus précisément, quels types d'actions collectives pourraient être source de préoccupation dans l'avenir? Veuillez sélectionner toutes les réponses applicables.

Actions collectives en matière de protection des consommateurs

La protection des consommateurs est le deuxième type d'action collective le plus courant, cité par 41 % des personnes sondées qui en ont fait l'expérience en 2024 – un chiffre comparable à celui de l'année précédente. Environ la moitié (49 %) des personnes sondées préoccupées par les actions collectives en 2025 ont également mentionné cette question.

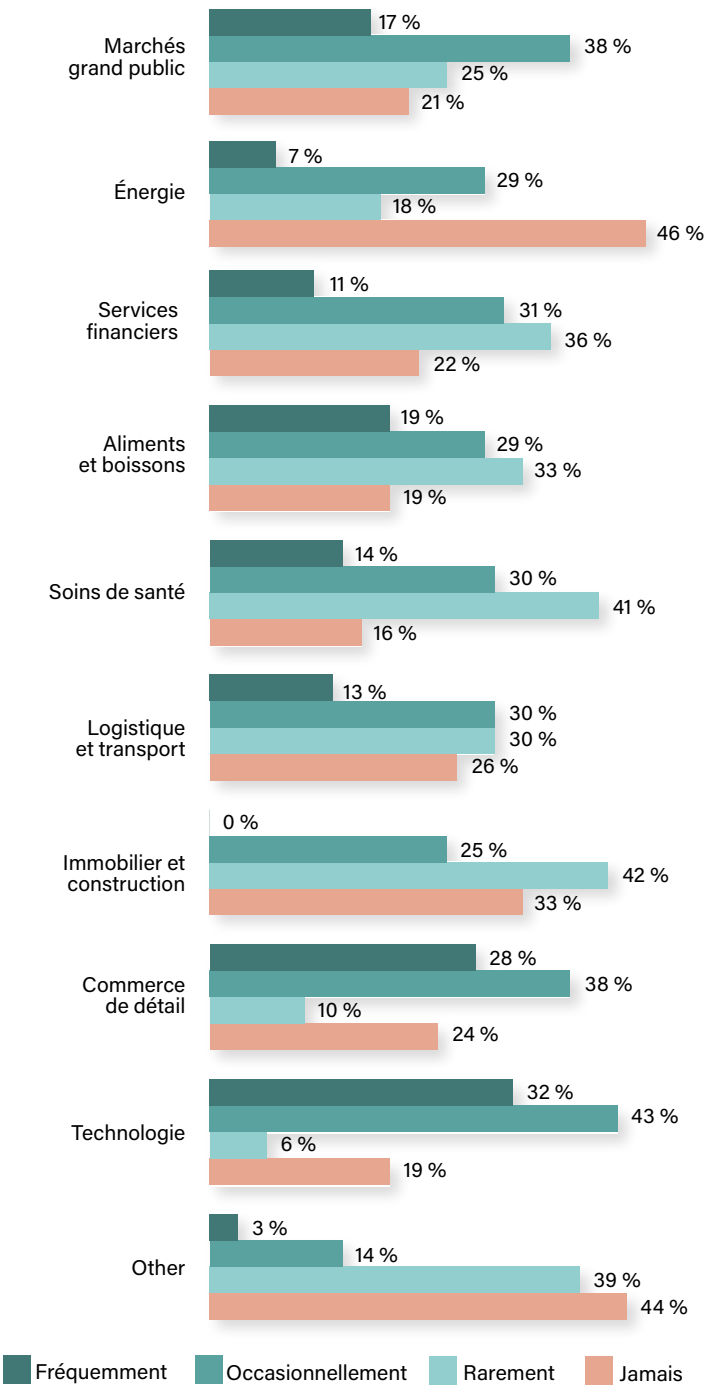
« Pour les biens de consommation emballés, les actions collectives en matière de marketing sont toujours au premier plan », a déclaré le directeur adjoint du contentieux d'une entreprise d'aliments et de boissons. Les allégations relatives à des produits sains ou exempts de substances chimiques nocives « ont tendance à augmenter », a-t-il noté.

> **46 %** de toutes les personnes sondées assujetties à la réglementation américaine déclarent avoir été confrontées occasionnellement ou fréquemment à d'importants frais d'arbitrage pour contourner les renonciations aux actions collectives au cours de l'année écoulée.

Il est possible que les frais d'arbitrage importants jouent un rôle. Lorsque les entreprises ont commencé à intégrer des renonciations aux actions collectives dans leurs conditions d'utilisation, les avocats des demandeurs ont adopté une autre stratégie consistant à déposer des milliers de demandes d'arbitrage individuelles. Les sociétés défenderesses, confrontées à des frais de dépôt pour des réclamations individuelles qui pourraient coûter collectivement des millions de dollars – possiblement plus que les actions collectives – sont invitées à régler ces réclamations et envisagent de retirer ces renonciations.

Il s'agit d'un phénomène courant. Un peu moins de la moitié (46 %) de toutes les personnes sondées assujetties à la réglementation américaine déclarent avoir été confrontées occasionnellement ou fréquemment à d'importants frais d'arbitrage pour contourner les renonciations aux actions collectives au cours de l'année écoulée. Les sociétés des secteurs de la technologie et du commerce de détail ont été particulièrement durement touchées, 75 % et 66 % respectivement ayant eu recours à cette stratégie au moins occasionnellement au cours des 12 derniers mois.

Par secteur d'activité : Fréquence à laquelle les organisations ont été confrontées à d'importants frais d'arbitrage imposés à titre de stratégie pour contourner des renonciations à des actions collectives



Q. Question posée aux personnes dont l'organisation est assujettie à la réglementation américaine et exposée à des litiges ou à des différends aux États-Unis. Au cours des 12 derniers mois, à quelle fréquence votre organisation a-t-elle été confrontée à d'importants frais d'arbitrage imposés à titre de stratégie pour contourner des renonciations à des actions collectives?

Différences au Canada

L'évolution du paysage réglementaire canadien a donné lieu à plusieurs différences importantes majeures entre les personnes sondées américaines et canadiennes.

Dans l'ensemble, une plus grande proportion de personnes sondées canadiennes s'attendent à ce que les enquêtes et les procédures réglementaires à l'encontre de leur organisation augmentent au moins quelque peu en 2025 (50 %, par rapport à 44 % aux États-Unis). En fait, 37 % de ces personnes sondées canadiennes s'attendent à voir leur exposition aux litiges liés à la réglementation et aux enquêtes augmenter au cours des 12 prochains mois, contre 30 % aux États-Unis. Les personnes sondées affirment que cette exposition provient davantage de l'activité au niveau fédéral (48 %) qu'au niveau provincial (38 %), une plus petite proportion (14 %) prévoyant que les principales répercussions se produiront au niveau local.

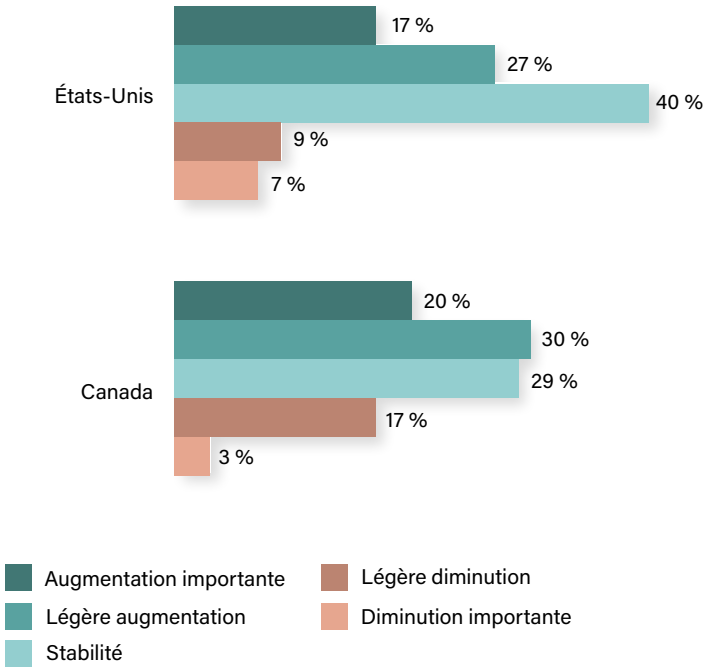
Les personnes sondées canadiennes sont également plus nombreuses que leurs homologues américaines à prévoir une augmentation des risques de litiges liés à la cybersécurité et à la confidentialité des données (43 % contre 31 %, respectivement). Cette décision intervient alors que les législateurs canadiens proposent de modifier la politique nationale en matière de protection de la vie privée en abandonnant la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* au profit de la nouvelle *Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs* (LPVPC), plus stricte. La LPVPC, qui imposerait de nouvelles règles pour le traitement des données à caractère personnel, pourrait entraîner des sanctions plus lourdes pour les entreprises qui ne s'y conforment pas.

> **63 %** des personnes sondées assujetties à la réglementation canadienne s'attendent à ce que les modifications apportées à la *Loi sur la concurrence* aient un effet à la hausse sur les allégations d'écoblanchiment au cours des 12 prochains mois.

« Ces dernières années, le Canada s'est orienté vers la mise en œuvre de lois fédérales et provinciales plus strictes en matière de protection de la vie privée », a déclaré Imran Ahmad, associé chez Norton Rose Fulbright et coresponsable du groupe de pratique Protection des données, protection des renseignements personnels et cybersécurité. « Depuis l'entrée en vigueur de la loi 25 au Québec – une loi sur la protection de la vie privée inspirée du Règlement général sur la protection des données de l'UE – les lois canadiennes sur la protection de la vie privée sont passées d'un modèle de médiateur à un modèle d'application stricte par les autorités de réglementation. Outre la modernisation de la loi fédérale canadienne sur la protection de la vie privée, la LPVPC confère des pouvoirs accrus au commissaire fédéral à la protection de la vie privée, introduit un droit d'action privée et prévoit des amendes importantes en cas de non-respect de la loi. Ces changements, ainsi que d'autres, sont susceptibles d'entraîner une plus grande application de la législation dans les années à venir. »

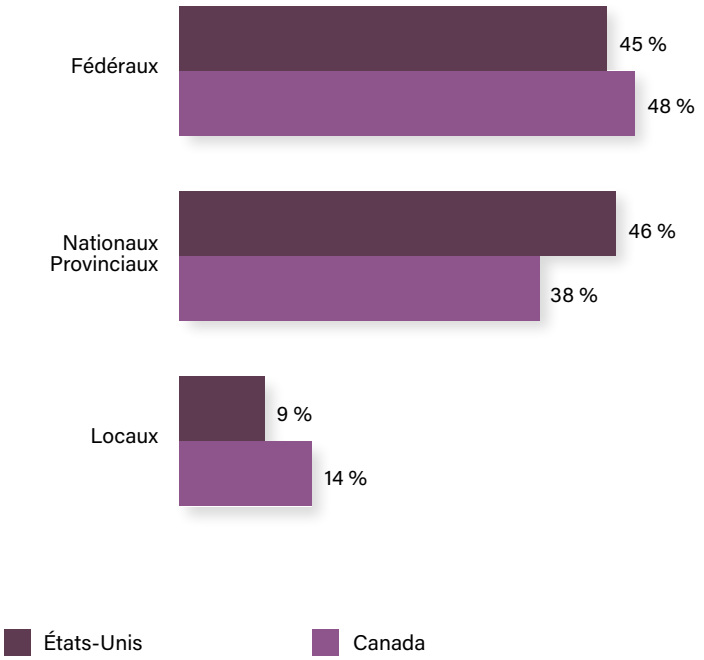
Un autre changement réglementaire, qui modifie la *Loi sur la concurrence*, augmente également le risque de litiges liés aux facteurs ESG pour les entreprises qui exercent leurs activités au Canada. Près des deux tiers (63 %) des personnes sondées assujetties à la réglementation canadienne s'attendent à ce que le changement – qui classe les déclarations environnementales trompeuses dans les cadres des pratiques commerciales trompeuses – augmente les allégations d'écoblanchiment à l'encontre de leur organisation au cours des 12 prochains mois.

Par pays : Changements prévus dans les enquêtes et instances réglementaires au cours des 12 prochains mois



Q. Quelles sont vos prévisions quant à l'évolution des instances réglementaires intentées contre votre organisation au cours des 12 prochains mois? Instances réglementaire entamées contre votre organisation.

Origine des risques en matière de réglementation

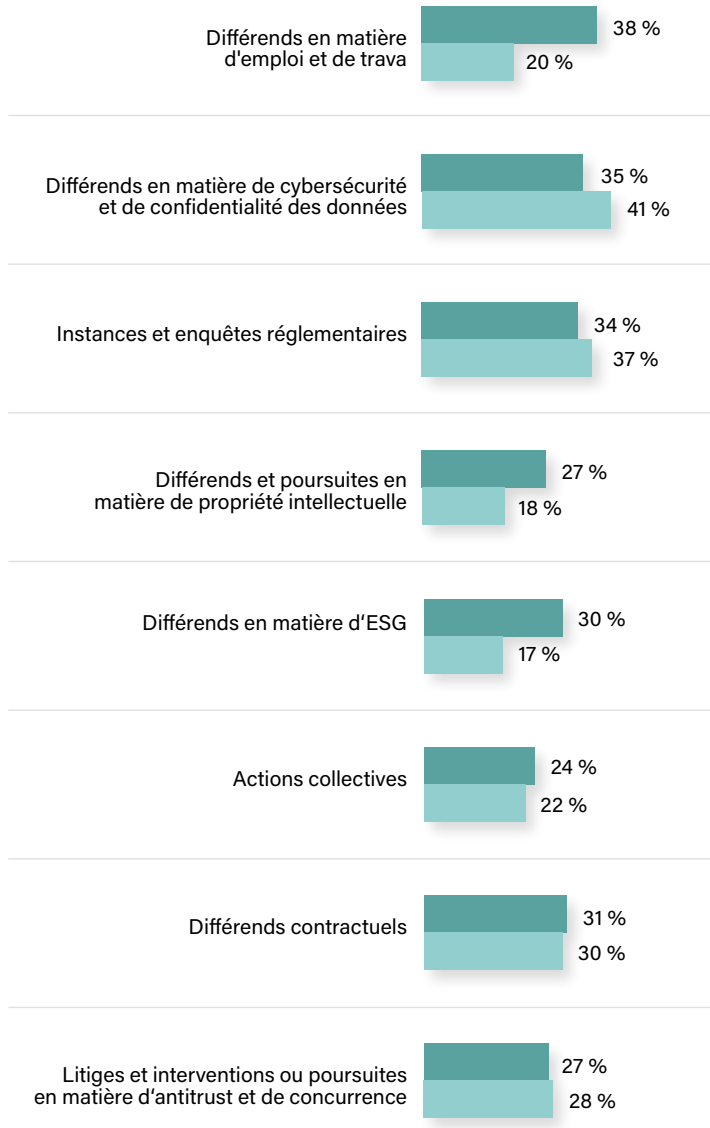


Q. Cette question a été posée à ceux qui s'attendent à être davantage exposés à des litiges réglementaires au cours des 12 prochains mois. Prévoyez-vous que votre entreprise sera plus touchée par des modifications réglementaires à l'échelle municipale, provinciale/territoriale, fédérale ou internationale Veuillez sélectionner l'une des réponses.

« Ces changements réglementaires augmenteront l'exposition éventuelle des entreprises aux réclamations juridiques liées aux facteurs ESG », a déclaré Ray Chartier, associé principal et cochef canadien, Entreprises responsables et durabilité chez Norton Rose Fulbright. « Au Canada, de nouvelles dispositions relatives à l'écoblanchiment permettront à des parties privées, qui peuvent inclure des activistes climatiques et des groupes de défense de l'environnement, de porter plainte pour pratiques publicitaires trompeuses directement devant le Tribunal de la concurrence canadien à compter de la mi-2025. »

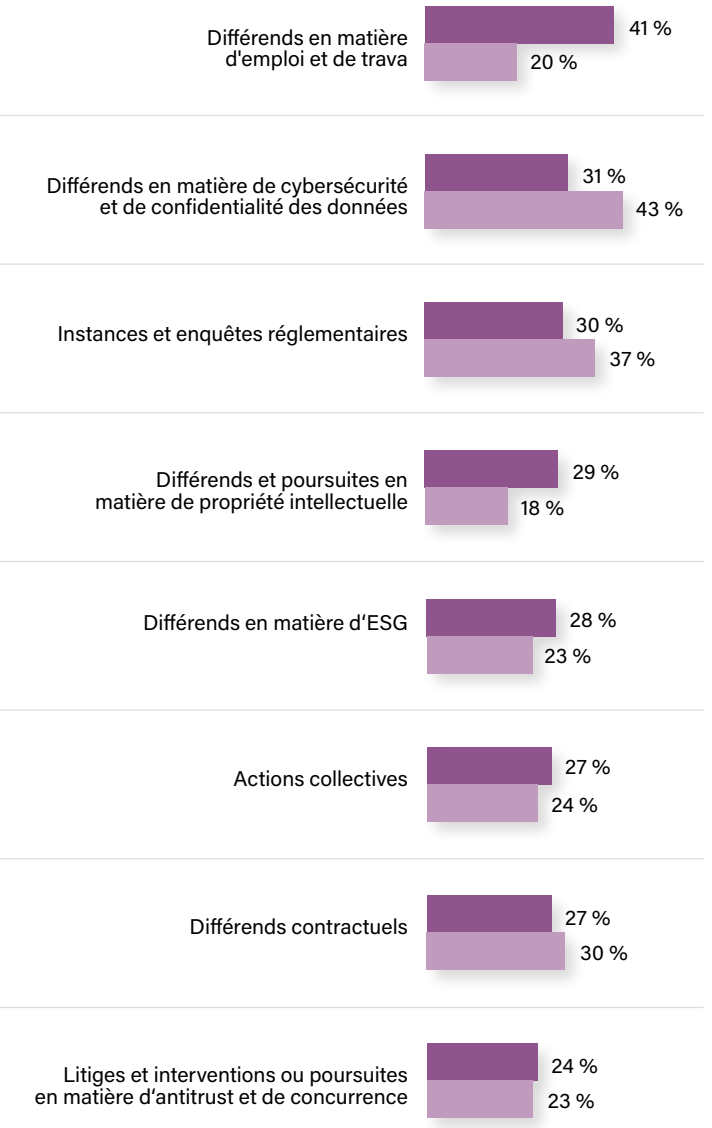
« Étant donné que nous nous attendons à ce que les divulgations et les déclarations liées aux facteurs ESG soient fortement examinées par le Tribunal et spécifiquement ciblées par les activistes, il est extrêmement important que les entreprises examinent soigneusement, évaluent et, si nécessaire, modifient leurs allégations relatives à des avantages environnementaux destinées au public, en particulier en ce qui concerne les cibles et les questions liées aux facteurs ESG, afin de s'assurer qu'elles se conforment aux nouvelles dispositions », a ajouté M. Chartier. « À défaut de le faire, nous serons davantage exposés à des risques, notamment à des allégations d'écoblanchiment. »

Par pays : Évolution du risque de différends au cours des 12 derniers mois : réponses « Augmentation importante »



Q. Veuillez indiquer toute évolution du risque de différends qu'a connue votre entreprise au cours des 12 derniers mois.

Par pays : Évolution du risque de différends au cours des 12 prochains mois : réponses « Augmentation importante »



Q. Veuillez indiquer toute évolution du risque de différends à laquelle votre organisation s'attend au cours des 12 prochains mois.

Degré de préparation et outils

Les personnes sondées se sentent outillées pour traiter un volume accru de litiges au cours de l'année à venir. Le nombre de celles qui se disent « très préparées » a bondi de 14 points de pourcentage par rapport à l'an dernier, soit de 29 %, un retour aux niveaux enregistrés en 2023. Cette part est même plus élevée parmi les sociétés ayant un chiffre d'affaires de plus de 1 G$ US, à 49 %, ce qui illustre probablement leurs budgets plus élevés pour les litiges.

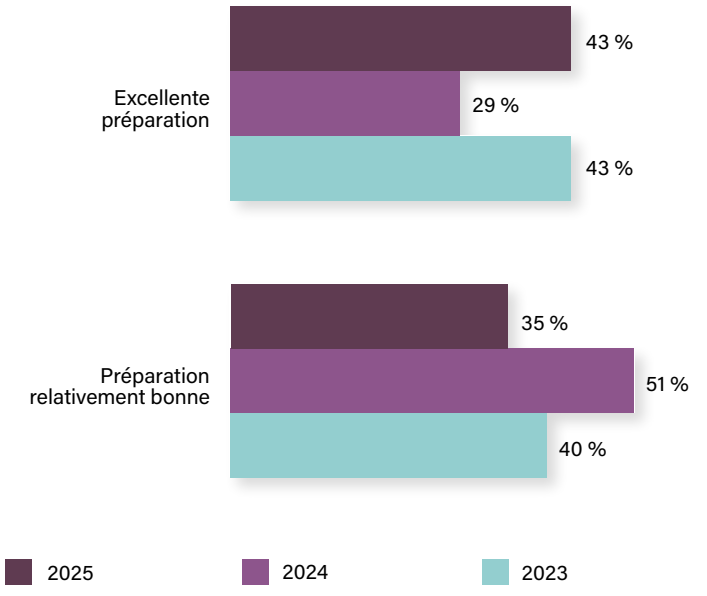
Ce niveau de confiance tient compte de plusieurs facteurs de préparation, de la planification proactive à la gestion robuste du risque en passant par des équipes juridiques solides et une technologie à la fine pointe. Certaines personnes sondées nomment la planification de scénario complète et la mise en œuvre de structures de conformité réglementaire parmi les principaux éléments dans la préparation, tandis que d'autres citent la souscription d'une bonne protection d'assurance couvrant plusieurs catégories de risques juridiques.

Par ailleurs, les personnes qui se sentent moins bien préparées mentionnent les limitations ou la stagnation des budgets juridiques comme étant le principal obstacle. Concernant les contraintes budgétaires comme principal facteur, 45 % des personnes sondées ont indiqué que maintenir les frais de litiges à la baisse ou stables d'une année à l'autre était une priorité pour leur service juridique.

Près de la moitié **(49 %)** des sociétés ayant un chiffre d'affaires de plus de **1 G$ US,** affirment être « très bien préparées » pour gérer des litiges au cours des 12 prochains mois, ce qui illustre probablement leurs budgets plus élevés pour les litiges.

Dans le but d'éviter des litiges, environ la moitié (51 %) des personnes sondées ont affirmé qu'au cours des 12 prochains mois, elles prévoient renforcer et resserrer leurs contrats, y compris les ententes avec leurs fournisseurs, des clauses de transfert de responsabilité, de clarification de compétences et de modes extrajudiciaires de résolution de différends. Un total de 46 % ont dit qu'elles retiendront les services d'avocat·es pour contrôler l'exposition au risque, tandis que 44 % effectueront des analyses du risque pour prévoir les domaines où les litiges sont probables.

Degré de préparation annuelle



Q. Quel est votre niveau de préparation à d'éventuels litiges au cours des 12 prochains mois?

Raison du manque de préparation	Rang en 2025	Rang en 2024	Rang en 2023
Limitation ou stagnation des budgets des services juridiques	1	S.O.	S.O.
Limitation des mandats confiés aux conseiller·ères juridiques externes en raison de l'augmentation de leurs honoraires	2	1	1
Manque de personnel au sein du service juridique	3	3	2
Incertitude liée aux facteurs macroéconomiques	4	2	3
Manque d'accès aux technologies et outils nécessaires à l'interne	5	5	S.O.

Q. Question posée aux personnes qui avaient l'impression de manquer de préparation pour gérer des litiges au cours des 12 prochains mois.
Plus précisément, pour quelles raisons estimez-vous que vous manquez de préparation pour gérer d'éventuels litiges au cours des 12 prochains mois?
Veuillez sélectionner toutes les réponses applicables.

Dépenses en litiges

Les conseiller·ères juridiques d'entreprise ont indiqué avoir dépensé davantage en litiges en 2024, le montant moyen étant passé à 2,4 M$ US, une augmentation de 6 % par rapport à l'an dernier. Les organisations ayant un chiffre d'affaires de plus de 1 G$ US ont vu leurs frais de litiges croître de façon considérable, les dépenses s'établissant en moyenne à 4,3 M$ US pour les litiges uniquement l'an dernier par rapport à 3,9 M$ US un an plus tôt.

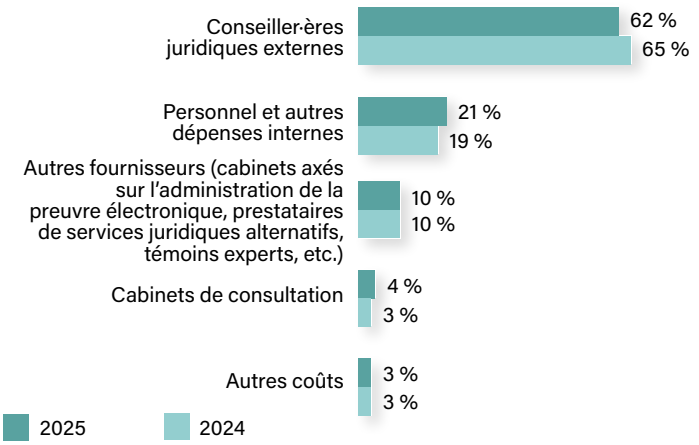
2,4 M$ US
Moyenne de 2025

2,3 M$ US
Moyenne de 2024

Dans les budgets consacrés aux litiges, les organisations allouent légèrement plus d'argent pour le personnel et d'autres dépenses internes qu'elles l'ont fait l'an dernier (21 % par rapport à 19 %). Les dépenses pour les conseiller·ères juridiques externes ont donc diminué en conséquence, soit de 65 % l'an dernier à 62 %, les services juridiques s'efforçant à garder le travail à l'interne.

« Gérer les coûts est un défi constant », a indiqué le chef d'un contentieux d'une société d'aliments et de boissons. « Nous sommes aux prises avec des budgets stagnants, mais les frais des litiges sont en hausse, qu'il s'agisse des coûts attribuables aux cabinets d'avocats, aux fournisseurs ou aux experts. »

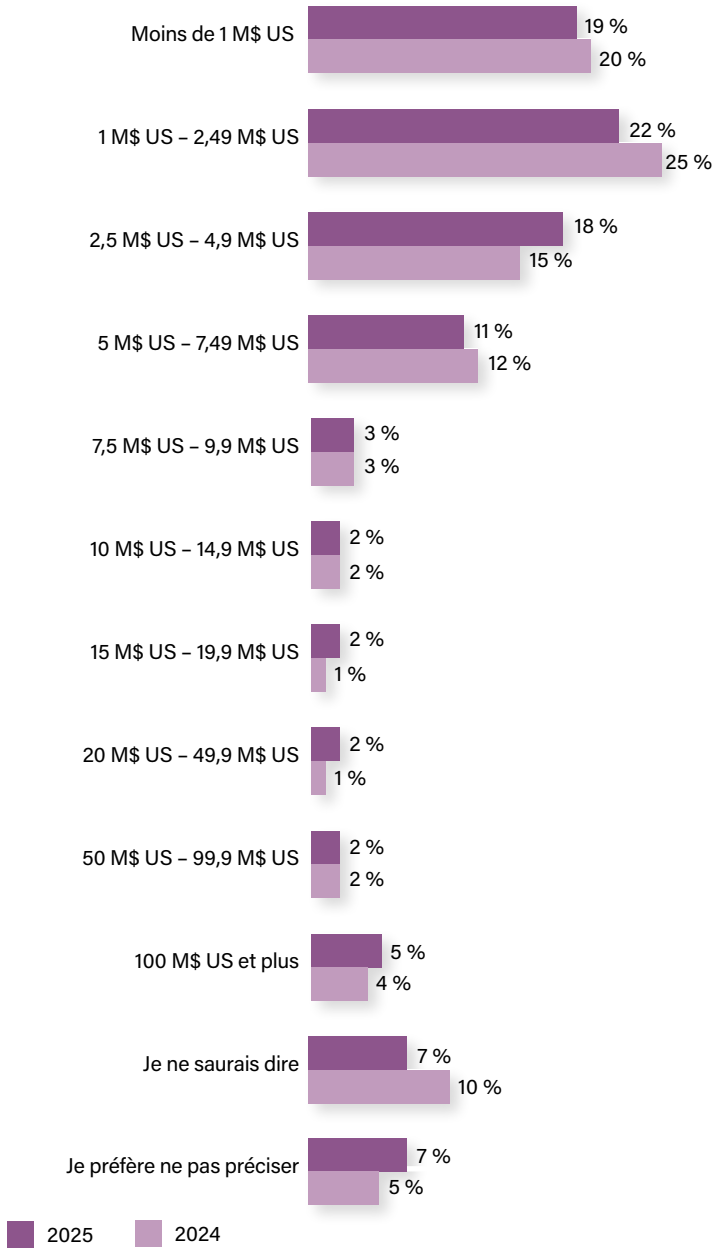
Ventilation des dépenses en litiges, 2025 vs 2024



Q. Quelle proportion environ de votre budget annuel en litiges (à l'exclusion des coûts inhérents aux transactions et aux décisions judiciaires) est allouée aux domaines suivants? La somme des pourcentages devrait totaliser 100 %

Dépenses en litiges annuelles

Revenu brut en 2023	Dépenses moyennes en litiges
Moins de 100 M$ US	705 000 $ US
100 M$ US – 999 M$ US	1,8 M$ US
Plus de 1 G$ US	4,3 M$ US



Q. Veuillez estimer le budget annuel (en $ US) consacré par votre organisation dans son ensemble aux litiges, à l'exclusion des coûts inhérents aux transactions et aux décisions judiciaires.

Dotation en personnel

Alors que les organisations augmentent les budgets de litiges de leurs services juridiques internes, 61 % des personnes sondées prévoient accroître le nombre d'avocat·es de leur service qui gèrent des litiges ou s'en chargent en 2025, comparativement à 52 % en 2024. La moitié des personnes sondées justifient cette hausse par une augmentation du nombre de litiges, tandis que près du quart attribuent ce choix à une réduction du nombre de mandats confiés à l'externe. Le dernier quart des personnes sondées affirment que cette décision s'inscrit simplement dans le cadre de la planification.

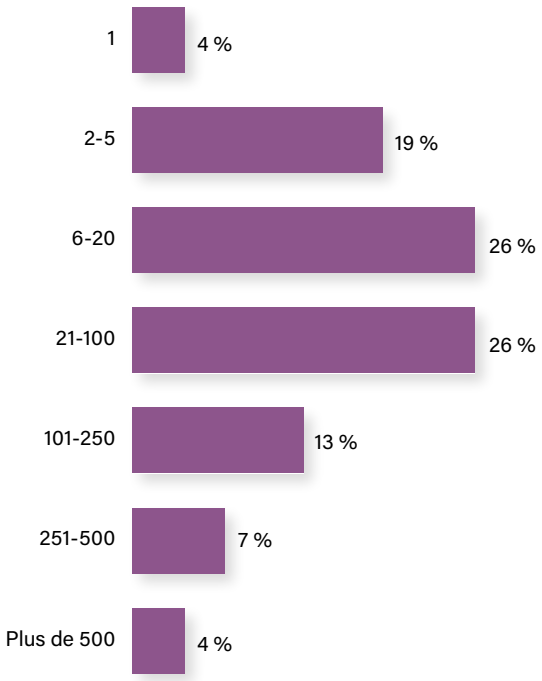
Prévisions en matière de dotation en personnel au sein des services juridiques

Prévision	Pour 2025	Pour 2024
Augmentation	61 %	52 %
Aucune augmentation ni diminution	35 %	40 %
Diminution	4 %	8 %

Q. Au cours des 12 prochains mois, vous attendez-vous à ce que le nombre de vos conseiller·ères juridiques internes qui gèrent des litiges ou s'en chargent augmente, diminue ou reste inchangé?

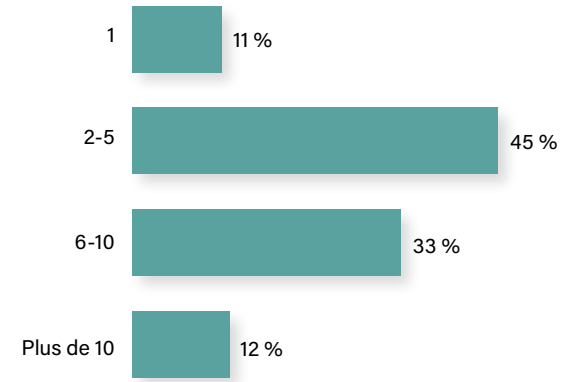
45 % des services juridiques retiennent les services de deux à cinq cabinets d'avocats et **33 %** de six à dix.

Nombre d'avocat·es internes s'occupant des différends



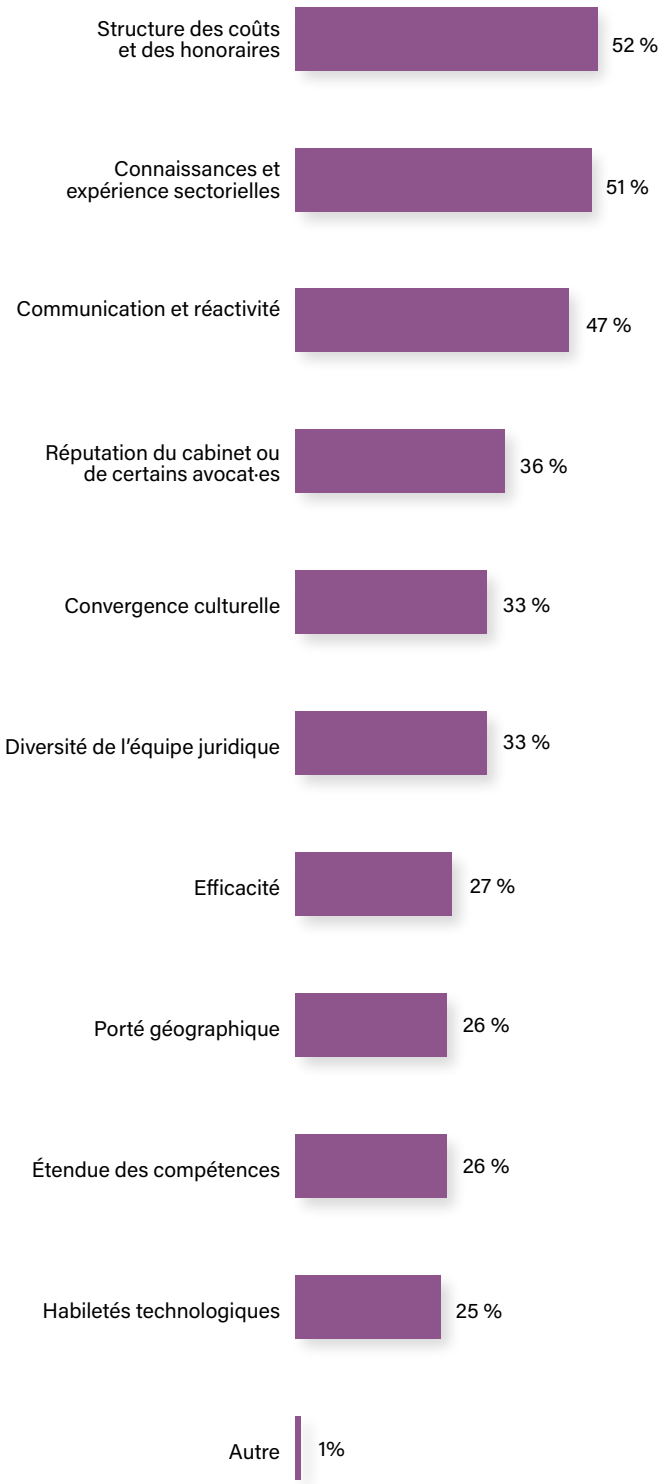
Q. Combien d'avocat·es internes votre organisation emploie-t-elle pour gérer des différends ou s'en charger?

Nombre de cabinets d'avocats externes engagés



Q. Avec combien de cabinets d'avocat·es externes votre organisation fait-elle actuellement affaire pour la représenter dans le cadre de litiges?

Attributs les plus importants lorsqu'il s'agit de collaborer avec des conseiller·ères juridiques externes et/ou de les choisir



Q. Parmi les qualités suivantes, quelles sont les plus importantes pour votre organisation au moment d'engager et/ou de travailler avec des conseiller·ères juridiques externes? Veuillez sélectionner toutes les réponses applicables.

Plus des trois quarts des personnes sondées ont déjà recours à au moins six conseiller·ères juridiques internes pour gérer des différends ou s'en charger, bien que seulement le quart environ (24 %) en ont plus de 100. Les organisations ont également tendance à répartir les mandats de litiges entre quelques cabinets externes, 45 % retenant les services de deux à cinq cabinets et 33 % de six à dix.

La plupart des personnes sondées ont également recours (43 %) ou songent à avoir recours (27 %) à des avocat·es contractuel·les ou des avocat·es en détachement pour s'occuper des litiges. Cette approche fait son chemin – parmi les organisations qui font déjà appel à leurs services, 84 % affirment qu'elles y auront davantage recours en 2025. Les organisations recherchent également des professionnel·les autres que des avocat·es pour obtenir de l'aide eu égard aux litiges, les trois quarts faisant appel ou songeant à faire appel à des conseiller·ères externes ou des consultant·es, et 71 % prévoyant intensifier cette pratique au cours de l'année à venir.

> La plupart des personnes sondées ont également recours **(43 %)** ou songent à avoir recours **(27 %)** à des avocat·es contractuel·les ou des avocat·es en détachement pour s'occuper des litiges.

IA et technologies juridiques

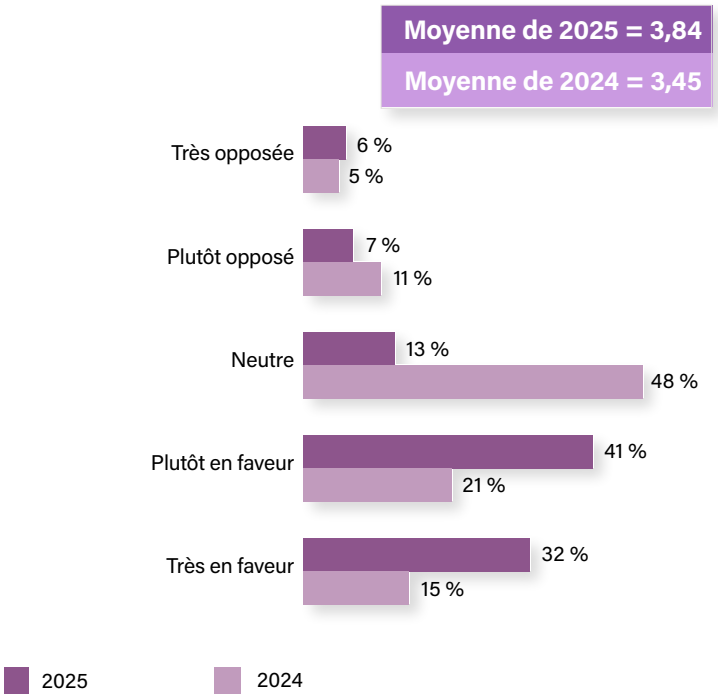
Alors que les outils d'IA générative poursuivent leur évolution et attirent l'attention du milieu juridique, davantage d'organisations se demandent si elles doivent inclure ces outils dans leurs mandats de litiges et comment le faire.

Plus de la moitié des personnes sondées (59 %) affirment que leur organisation permet aux membres du personnel d'utiliser des outils d'IA générative gratuits ou accessibles au public, comme ChatGPT, et ces mêmes personnes utilisent des outils d'IA générative qui ont été créés ou adaptés pour répondre aux besoins de leur organisation. Environ le tiers (31 %) de ces personnes utilisent l'IA ou l'analyse prédictive pour cerner les risques ou gérer les litiges (35 %), 78 % des personnes de ce dernier groupe prévoyant accroître leur utilisation en 2025. Près du tiers (34 %) des personnes sondées indiquent que l'utilisation de technologies juridiques alimentées par l'IA est une grande priorité en 2025.

De plus, une proportion semblable (56 %) des personnes sondées affirment également que la gestion des litiges et des risques juridiques que posent ces outils est un défi. Devant les incertitudes persistantes, près de la moitié d'entre elles (49 %) ont répondu que leur organisation souhaitait utiliser des outils d'IA générative, mais ne savait pas par où commencer et comment traiter les litiges et autres risques potentiels en découlant.

Les organisations appuient de plus en plus l'utilisation de l'IA par les conseiller·ères juridiques externes pour accroître le volume de travail en litiges, en dépit des inquiétudes soulevées. Près des trois quarts (73 %) des personnes sondées sont très en faveur de ces efforts, soit le double (36 %) de l'an dernier. Parmi les principaux avantages offerts par ces outils, mentionnons les économies de coûts (45 %), mais également les gains de temps (32 %) et l'adaptabilité en fonction du volume de travail (27 %).

Soutien organisationnel à l'égard de l'utilisation de l'IA générative par des conseiller·ères juridiques externes dans le cadre de mandats de litiges pour votre société

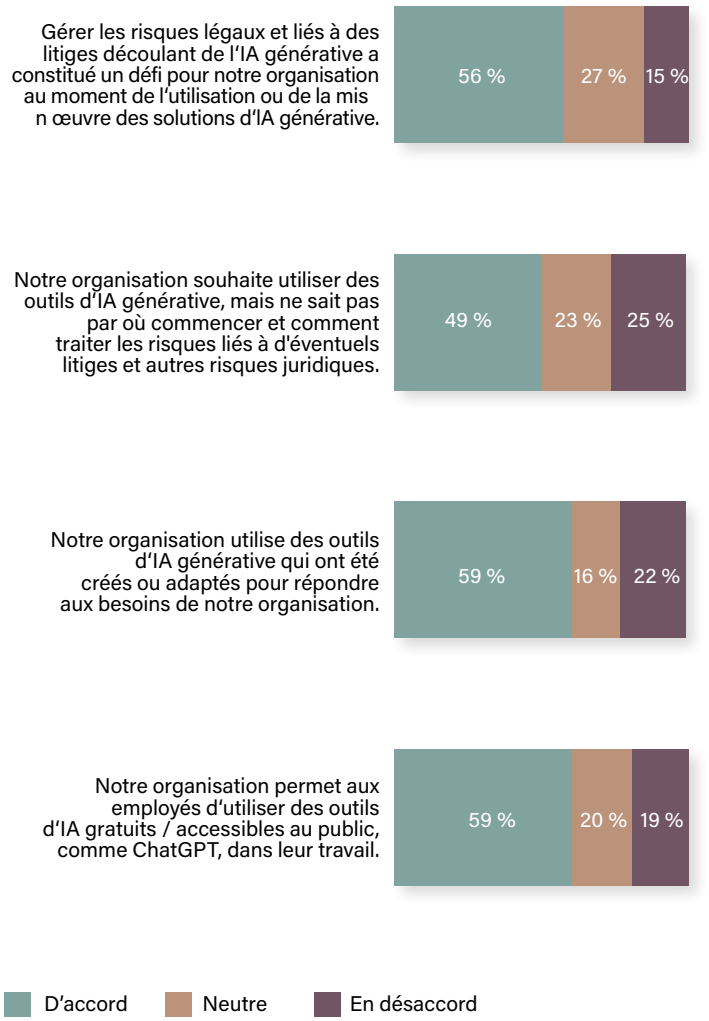


Q. Sur une échelle de 1 à 5, où 5 signifierait « Très en faveur » et 1, « Très opposée », quelle est la position de votre organisation concernant le recours à l'IA générative par les conseiller·ères juridiques externes dans le cadre des dossiers de litiges de votre organisation?

« Nous comptons sur l'IA et demandons à beaucoup de nos conseiller·ères juridiques externes de l'utiliser », a fait savoir un chef de contentieux d'une société du secteur des aliments et boissons. « Il est clair que cet outil permet de gagner en efficacité et entraîne une réduction des coûts, mais nous voulons aussi simplement tirer profit de la technologie. Exiger que nos conseiller·ères juridiques externes l'utilisent les oblige à s'aligner sur nos objectifs en matière d'efficience et de gestion du risque. »

D'autres avaient des points de vue plus tempérés, précisant que les outils d'IA présentaient des avantages, mais qu'ils ne sont pas encore totalement éprouvés et ont une portée limitée. « J'accepte que les conseiller·ères juridiques externes utilisent l'IA si cette utilisation peut être défendue et expliquée devant un tribunal », a indiqué le chef des litiges d'une société manufacturière. « Je ne crois pas qu'elle remplace l'avocat·e, mais c'est un outil formidable qui peut peut-être faire réaliser des économies. »

Niveau d'adhésion



Q. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les énoncés suivants?

> **74 %** des personnes sondées dont les entreprises autorisent l'utilisation des outils d'IA générative gratuits sont aussi préoccupées par les risques juridiques associés à ces outils.

Toutefois, pour certaines organisations, l'IA est totalement exclue, tant pour les conseiller·ères juridiques internes qu'externes. « Je considère que le travail juridique assisté par l'IA est un manquement sur le plan de la facturation », a affirmé le chef des litiges d'une société de transport énergétique. « Je ne paye pas pour qu'un ordinateur exécute le travail. L'IA pose également une foule de problèmes. À moins d'avoir une plateforme d'entreprise exclusive, tout ce que vous téléversez n'est pas confidentiel, de sorte que les cabinets pourraient violer la confidentialité de leurs clients, ce qui poserait d'énormes problèmes ».

Conclusion

À l'approche de 2025, les organisations font face à une foule de nouveaux défis en matière de litiges. Le cadre réglementaire et commercial en évolution exige une approche proactive et stratégique en matière de conformité et d'atténuation des risques. Parallèlement à une augmentation du nombre de différends en matière de droit antitrust, d'affaires bancaires et de finances, les conseiller·ères juridiques d'entreprise doivent gérer un flux constant de litiges touchant l'emploi, la cybersécurité et les contrats. De plus, de nouvelles menaces, comme les « verdicts nucléaires » et les réclamations pour écoblanchiment rendent la situation encore plus complexe.

L'essor des outils d'IA offre des avenues prometteuses pour améliorer l'efficacité et la précision en permettant aux équipes juridiques de mieux gérer les exigences accrues propres à leur rôle. En accueillant la transformation numérique tout en réduisant avec soin les risques connexes, les conseiller·ères juridiques d'entreprise peuvent s'adapter à de nouveaux défis et tirer parti de l'innovation pour progresser dans le contexte juridique dynamique actuel.

Litiges et différends

Nos avocat·es en résolution de différends et litiges à l'échelle mondiale conseillent de nombreuses sociétés et institutions financières parmi les plus grandes du monde dans le cadre de différends multiterritoriaux complexes et de nature sensible mettant en jeu des sommes importantes. Avec plus de 50 bureaux dans le monde, nous comptons sur l'une des plus grandes équipes de litiges du monde, nos avocat·es ayant acquis une vaste expérience dans le cadre de mandats nationaux et transfrontaliers, d'arbitrages et d'enquêtes à l'échelle internationale ainsi que de mesures d'exécution pour des clients provenant de l'ensemble des principaux secteurs d'activité, dont les institutions financières; l'énergie, les infrastructures et les ressources; le transport; la technologie; les sciences de la vie et les soins de santé; et les marchés grand public.

Nos avocat·es peuvent à la fois prévenir et résoudre des différends en fournissant aux clients des conseils juridiques pratiques et créatifs qui sont axés sur leurs objectifs stratégiques et commerciaux. Notre expérience comprend toute la gamme de mécanismes de résolution de différends et de litiges, qu'il s'agisse de négociation, de médiation, de conciliation et de résolution de conflit, ou encore de stratégies dynamiques au tribunal, de poursuites multipartites et d'actions collectives ainsi que de procédures d'appel. Nous avons représenté des clients dans le cadre d'enquêtes nationales et multiterritoriales parmi les plus médiatisées du monde, notamment des enquêtes réglementaires, des mesures d'exécution de la réglementation, des enquêtes et des poursuites criminelles médiatisées, ainsi que les différends et litiges civils connexes.

Pour rester à l'affût des nouvelles tendances en litiges et vous préparer à ce qui suivra, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Méthodologie et données démographiques

Le sondage sur les tendances en litiges 2025 de Norton Rose Fulbright est fondé à la fois sur des résultats de recherche qualitatifs et quantitatifs.

Sur le plan qualitatif, nous avons réalisé 14 entrevues avec des conseiller·ères juridiques d'entreprise. Les entrevues effectuées avant le sondage ont servi à élaborer le questionnaire pour cette année et à mettre à jour certaines questions posées année après année. Celles qui ont eu lieu après l'élaboration du sondage nous ont fourni davantage de contexte pour interpréter les résultats.

Comme au cours des 20 dernières années, Norton Rose Fulbright a eu recours à la recherche quantitative pour comparer les tendances en litiges par rapport à l'année précédente et évaluer les perceptions des leaders en litiges sur ce que les 12 prochains mois pourraient apporter.

Le sondage a été lancé en septembre 2024 et réalisé en ligne. Plus de 400 personnes, dont 74 % occupent des postes de direction ou de codirection en litiges, ont répondu à un ensemble de questions de nature quantitative et qualitative. Les personnes sondées proviennent principalement des États-Unis et du Canada et représentent un vaste éventail de secteurs d'activité.

Principales tendances au cours des années



Facturation électronique

Seules 24 % des personnes qui y ont accès essaient la facturation électronique, 88 % d'entre elles estimant qu'elle permet de contrôler les coûts.



Médias sociaux

42 % des organisations empêchent leurs employés d'accéder à Facebook et à d'autres sites de médias sociaux de l'époque, comme Myspace et Bebo.



Infonuagique

47 % des entreprises américaines déclarent utiliser l'informatique en nuage (contre 27 % en 2011).



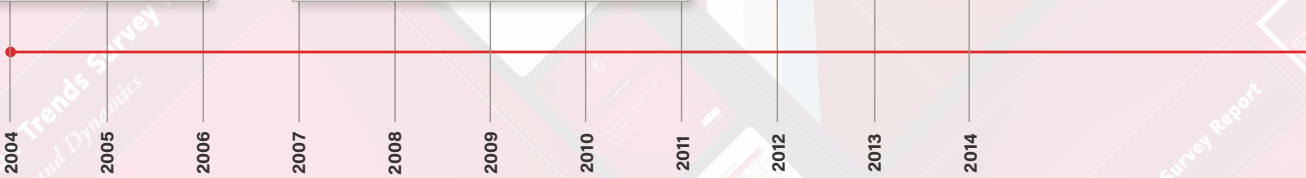
Numérisation

Bien que seulement 35 % des personnes sondées faisaient l'essai de l'examen électronique des documents, plus de la moitié (48 %) utilisaient déjà des « bases de données de documents numérisés ».



Médias sociaux

Les assurances et les services financiers sont les secteurs qui bloquent le plus activement les sites Web de médias sociaux, tandis que les technologies et les télécommunications sont les secteurs les plus libéraux.



Réglementation

Presque toutes les personnes sondées (97 %) reconnaissent que les autorités sont devenues plus interventionnistes au cours de l'année écoulée.

Preuves sur portables

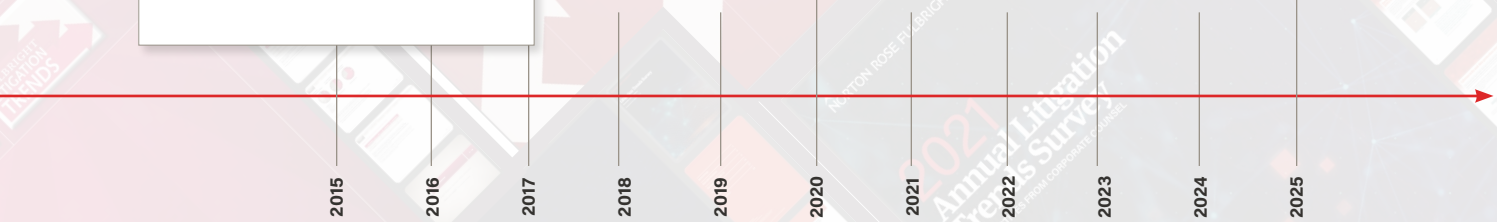
La proportion d'entreprises américaines qui conservent des données sur les appareils mobiles des employés s'élève à 62 %.

Télétravail

La plupart des personnes sondées participent à des audiences ou à des procédures judiciaires à distance, à des conférences de découverte et à des dépositions. Plus d'un tiers des litiges se déroulent dans un environnement éloigné (une situation pratiquement inédite avant la pandémie).

Intelligence artificielle

Le pourcentage de personnes favorables à l'utilisation de l'IA générative par les conseillers juridiques externes double pour atteindre 73 %.



Contacts



Steve Jansma
Chef, Litiges et différends, États-Unis
San Antonio et Houston
+1 210 270 9366
steven.jansma@nortonrosefulbright.com



Annmarie Giblin
Associée
New York
+1 212 318 3080
annmarie.giblin@nortonrosefulbright.com



Mayling Blanco
Cheffe du contentieux, Conformité
New York
+1 212 318 3340
mayling.blanco@nortonrosefulbright.com



Josh Lee
Cochef, Litiges et différends, Chicago
Chicago et Los Angeles
+1 312 964 7772
josh.lee@nortonrosefulbright.com



Kimberly Cheeseman
Cocheffe, Litiges et différends, Houston
Houston
+1 713 651 5160
kimberly.cheeseman@nortonrosefulbright.com



François-David Paré
Associé, Administrateur national canadien, Litiges et différends
Montréal
+1 514 847 4948
francois-david.pare@nortonrosefulbright.com



Andrea D'Ambra
Cheffe, Technologie et cheffe, Preuve électronique et gouvernance, États-Unis
New York
+1 212 318 3015
andrea.dambra@nortonrosefulbright.com



Rachel Roosth
Associée
Houston
+1 713 651 3734
rachel.roosth@nortonrosefulbright.com



Stephanie DeBrow
Associée
New York et Austin
+1 512 536 3094
stephanie.debrow@nortonrosefulbright.com


20e
ANNIVERSAIRE

NORTON ROSE FULBRIGHT

Norton Rose Fulbright est un cabinet d'avocats mondial qui offre une gamme complète de services juridiques d'affaires aux plus importantes sociétés et institutions financières du monde. Nous comptons au-delà de 3 500 avocats et autres membres du personnel juridique en Europe, aux États-Unis, au Canada, en Amérique latine, en Asie, en Australie, en Afrique et au Moyen-Orient.

nortonrosefulbright.com

Le Verein Norton Rose Fulbright, un Verein suisse, aide à coordonner les activités des membres de Norton Rose Fulbright, mais il ne fournit aucun service juridique aux clients. Norton Rose Fulbright compte des bureaux dans plus de 50 villes dans le monde, notamment à Londres, Houston, New York, Toronto, Mexico, Hong Kong, Sydney and Johannesburg. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter nortonrosefulbright.com/ca/fr/notes_juridiques_et_avis_de_non-responsabilite/norton-rose-fulbright/. Cette communication est un instrument d'information et de vulgarisation juridiques. Son contenu ne saurait en aucune façon être interprété comme un exposé complet du droit ni comme un avis juridique de toute entité Norton Rose Fulbright sur les points de droit qui y sont discutés. Vous devez obtenir des conseils juridiques particuliers sur tout point précis vous concernant. Pour tout conseil ou pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à votre responsable habituel au sein de Norton Rose Fulbright.

© Norton Rose Fulbright LLP. Des extraits peuvent être reproduits pourvu que leur source soit citée. CA_61273 – 1/25